

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
14 mai 2006
Montréal, Canada**

La séance est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette première réunion du Conseil de fondation de l'AMA en 2006.

Il rappelle à tous qu'il s'agit d'une réunion publique et que, sans que cela doive affecter ce qui sera dit des médias sont présents.

Il fait circuler la liste de présence à l'intention de ceux qui sont membres ou qui sont présents à titre officiel. Les observateurs qui souhaitent être notés comme ayant participé à la réunion sont également invités à signer.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. Richard Pound, Président de l'AMA; M. Brian Mikkelsen, Ministre de la Culture et du Sport, Danemark, et vice-président de l'AMA; le Dr Tamás Aján, président de la Fédération internationale d'haltérophilie et membre du CIO; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; M. Karl Schweitzer, secrétaire d'État au Sport, Autriche; M. Rich Young, représentant l'Association des Comités nationaux olympiques; M. Willi Kaltschmitt Luján, membre du CIO et membre de la commission de presse du CIO; le professeur Arne Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, Médecine et Recherche, AMA; Mme Beckie Scott, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Rania Elwani, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; le colonel Saidu Sambawa, ministre des Sports et du Développement social, Nigeria; M. Kangcheng Shi, représentant M. Duan Shijie, vice-ministre, administration générale du sport d'État, Chine; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de la commission médicale de l'ODEPA et représentant l'Association des Comités nationaux olympiques; M. José Pascual, représentant Sir Philip Craven président du Comité international paralympique; M. Anders Besseberg, président de l'IBU; le professeur David Gerrard, président de l'Agence antidopage néo-zélandaise; M. Ali Rezgui, chef de cabinet, représentant Yahia Guidoum, ministre de la Jeunesse et des Sports, Algérie; M. Natsuki Omi, directeur, de la division Sport de compétition, représentant M. Hiroshi Hase, vice-ministre Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Vyacheslav Fetisov, président du comité d'État de la Fédération russe pour l'Éducation physique et le Sport; Mme Raija Mattila, directrice, division Sports, ministre de l'Éducation, Finlande, représentant Mme Tanja Karpela, ministre de la Culture, Finlande; Mme de Boer-Buquicchio, Secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe, représentant M. Terry Davis, Secrétaire général, Conseil de l'Europe; M. René Bouchard, directeur général, Affaires internationales et Sport, représentant l'hon. Michael Chong, ministre des Sports, Canada; M. Anthony Wood, ministre de l'Éducation, Jeunesse et Sports, Barbade; M. Kamal Al-Hadidi, directeur, Centre national toxique, Jordanie; M. Francesco Ricci Bitti, Président de l'ITF; M. Scott Burns, directeur adjoint, Affaires d'État et locales, ONDCP; Sir Craig Reedie, membre du CIO; le rév. Makhenkesi Arnold Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. James Cameron, directeur général en chef, division Arts et Sport,

département de la Communication, Technologie et des Arts, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; le professeur Claudio Morresi, président du CONSUDE; M. David Howman, directeur général, AMA; M. Rune Andersen, directeur Standards et Harmonisation, AMA; Mme Julie Carter, directrice Éducation, AMA; Mme Elizabeth Hunter, directrice Communication, AMA; le Dr Alain Garnier, directeur médical, AMA, bureau régional de Lausanne; le Dr Olivier Rabin, directeur Science, AMA; M. Olivier Niggli, directeur Finances et juridique, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, bureau régional Asie/Océanie, AMA; M. Rodney Swigelaar, directeur bureau régional Afrique, AMA; M. Jean-Pierre Moser, directeur bureau régional, AMA, Lausanne; M. Diego Torres Villegas, directeur bureau régional AMA, Montevideo.

Les observateurs suivants signent la feuille de présence : Dmitry Tugarin, Maria Teresa Ramirez, Pumla Nene, Nobulali Zingato, Ichiro Kono, Mikio Hibino, Timo Haukilahti, Daniel Jacobovich, Stanislas Frossard, George Walter, Adrian Lorde, Young Seung Kim, Barbara Spindler, Heinz Jungwirth, Joe Van Ryn, Joseph De Pencier, Stephanie Hoek, Christophe De Kepper, Torben Hoffeldt, Peter Schønning, Elizabeth Ferris et Chen Zhiyu.

2. Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 novembre 2005 à Montréal

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 novembre 2005 à Montréal. Si aucun commentaire ou correction ne lui parvient avant midi, il considérera ce procès-verbal comme approuvé tel que distribué.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 novembre 2005 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport écrit couvre plusieurs points de l'ordre du jour et il souhaite revenir sur un ou deux éléments de ce rapport avant de passer aux points discutés à la réunion du Comité exécutif de la veille.

Il est important de souligner que l'administration de l'AMA doit assurer que toutes les procédures, protocoles et règles et règlements soient faciles à utiliser, afin d'éviter que les membres ne soient obligés de consacrer trop de ressources financières et humaines supplémentaires du fait de la manière dont l'AMA administre le Code et les Standards. On a demandé à l'administration de réduire, autant que possible, les effets et les coûts de la bureaucratie, tout en maintenant le haut niveau de qualité et de professionnalisme du travail fourni et en faisant prévaloir l'harmonisation.

L'action du TAS et l'augmentation de la jurisprudence que cela implique doivent être soulignées. L'AMA se félicite du nombre de cas déterminés de manière appropriée. Tous ceux qui ont eu connaissance des récentes décisions pourront constater que certains des facteurs qui ont fait l'objet d'intenses débats lors de l'élaboration du Code (et les juristes sont bien connus pour débattre chaque aspect d'un problème de manière approfondie) ont été déterminés comme l'AMA l'avait prédit, et elle se félicite que ces affaires aient permis de démontrer que son approche était correcte.

L'une des affaires récentes concernait Tyler Hamilton. Elle a occupé beaucoup d'espace dans les médias durant de longs mois après le contrôle positif du sportif pour transfusion sanguine. Les membres de la formation arbitrale ont étudié avec soin les

aspects scientifiques, la manière dont le contrôle avait été mis en place, les aspects de droit et du règlement relatif à l'UCI. Le sportif a eu toutes les possibilités de présenter les arguments auxquels pouvaient penser ses avocats. L'audition d'appel a duré plus de six jours. L'AMA a soutenu l'USADA dans cette action, proposant son expérience et des fonds pour une prise en charge appropriée des frais juridiques. La décision est importante, mais elle a été rendue le premier jour des Jeux olympiques de Turin et n'a de ce fait peut-être pas obtenu toute l'attention qu'elle méritait.

À propos des ligues professionnelles, l'AMA continue de progresser en s'efforçant de persuader les ligues des Etats-Unis de se rapprocher du Code. Nous avons connu des périodes sans aucune communication avec les ligues. Il semble que cela soit dépassé, et l'AMA espère organiser des réunions à New York au cours des prochaines semaines pour d'autres discussions.

Il y a deux questions relatives au respect des règles et du Code. L'AMA s'est rendu compte à la réunion de l'ACNO à Séoul que les règles de plus de 90 CNO n'étaient pas conformes à la Charte du CIO. On peut donc prédire avec certitude que les règles de ces mêmes CNO ne respectent pas le Code non plus. L'AMA a contacté le CIO en vue d'une action commune pour que ces CNO modifient leurs règles afin de se mettre en conformité avec la Charte olympique et avec le Code. M. Rune Andersen collabore étroitement avec M. Pere Miró du CIO pour assurer que de tels changements interviennent.

L'AMA craint également qu'un certain nombre de FN aient des règles non conformes à celles de leur FI. Elle demande donc aux sports d'étudier ce qui pourrait être fait pour assurer le respect du Code au niveau national car, tant que ce n'est pas le cas, l'AMA se trouvera confrontée à d'étranges décisions à ce niveau contre lesquelles elle ne pourra pas faire appel.

Certains points majeurs ayant provoqué des discussions et entraîné des décisions à la réunion du Comité exécutif méritent d'être soulignés. Le premier d'entre eux concerne la FIFA. Tous les membres ont reçu copie de l'avis consultatif rendu par le TAS en avril. Dès réception de cet avis, l'AMA a proposé à la FIFA de l'aider à modifier ses règlements et statuts afin qu'ils soient conformes au Code. L'administration a été invitée à assister à une réunion organisée par M. Caborn à Londres, le mercredi précédent. Il a personnellement assisté à cette réunion en compagnie de M. Niggli et a eu des discussions utiles et franches avec les représentants de l'administration de la FIFA. L'AMA a ensuite reçu un projet des modifications que la FIFA a l'intention d'introduire à ses règlements et statuts. L'AMA abordera cette question avec les représentants de la FIFA le lendemain, mais ce qui importe depuis l'avis du TAS, c'est que la FIFA et l'AMA ont déclaré qu'elles accepteraient et respecteraient cet avis, et la FIFA a précisé qu'elle ferait en sorte que ces amendements soient effectués avant la Coupe du monde prévue en juin en Allemagne. Le Comité exécutif s'est penché sur la question. Une décision a été prise l'an dernier précisant que la FIFA n'était pas en conformité avec le Code, mais la notification formelle de cette décision restait en suspens. Il en restera ainsi pour laisser à la FI la possibilité de respecter ses engagements et d'être conforme au Code au moment de l'ouverture de la Coupe du monde. Le Comité exécutif a prolongé la suspension de sa décision pour permettre à la FIFA de modifier ses règles de manière appropriée.

La deuxième décision concerne les difficultés avec le baseball. L'IBAF et la Ligue majeure de baseball des Etats-Unis ont organisé un tournoi classique mondial. L'AMA n'a pas été informée des règles antidopage en vigueur et n'a pas passé de contrat avec l'IBAF pour réaliser des contrôles hors compétition et, le moins qu'on puisse dire, c'est que la relation est tendue. L'IBAF a signé l'accord pour les contrôles hors compétition en janvier, mais l'AMA n'en a reçu copie qu'après la manifestation à la fin mars. La question que cela pose est de savoir si les sports et les signataires peuvent ne pas être conformes durant un laps de temps qui pourrait être significatif. L'Agence a besoin d'un mécanisme pour lui permettre de déterminer ce type de non-conformité. Le Comité exécutif a décidé qu'il traiterait ces questions à la suite de rapports de l'administration de l'AMA, avec un délai de sept jours afin que des décisions de non-conformité puissent être prises par téléconférence ou autres moyens électroniques.

Le troisième point est relatif aux Statuts de l'AMA. À la suite d'une discussion franche et approfondie, il a été décidé qu'un groupe de travail composé de six membres, trois des sports et trois des gouvernements, étudiera les changements nécessaires à la Constitution, soulignant cinq points particuliers : limites des mandats d'appartenance, formalisation de la rotation au poste de président et vice-président, égalité de statut entre les partenaires du Mouvement olympique et des gouvernements, et un siège supplémentaire pour le président et le vice-président. On s'est entendu pour que le groupe présente son rapport au Comité exécutif en septembre, afin que les changements constitutionnels soient soumis au Conseil de fondation en novembre.

L'autre point discuté et sur lequel une décision a été prise par le Comité exécutif est celui concernant les chambres hypoxiques. Le Comité exécutif n'a pas pris de décision, mais a accepté que cette question, accompagnée des documents et autres éléments de référence, soit soumise pour consultation selon le même processus que celui utilisé pour la Liste des interdictions. Les réponses à cette consultation seront étudiées par le comité Liste à sa réunion de septembre.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions sur le rapport écrit et verbal du directeur général.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Fonctionnement/Administration

4.1 Plan stratégique et indicateurs de performance

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que ces sujets sont soumis pour information, bien que les commentaires soient les bienvenus. Le Plan stratégique est en place jusqu'en 2009, mais l'AMA va constamment revoir sa stratégie. Cette révision sera réalisée au cours des prochaines semaines, et si des changements sont suggérés, ils seront soumis au Conseil de fondation en novembre.

La deuxième partie du document est relative aux indicateurs de performance, qui sont entièrement décrits dans ces documents. Ils ont été vérifiés en 2005, et l'administration a listé les indicateurs de performance pour 2006.

Une correction est nécessaire en page 2 en ce qui concerne 2005. Il est mentionné qu'il y aura une exigence de conformité de la part des gouvernements en 2007. Ceci est faux; l'année considérée doit être 2008. L'AMA est tenue de fournir des rapports de conformité tous les deux ans et elle en a la responsabilité. Le premier rapport de conformité est entendu à la fin de l'année en cours et concerne tous les signataires du Code.

MME DE BOER-BUQUICCHIO a une question et un commentaire concernant le Plan stratégique. La question est relative aux indicateurs de performance en relation avec les gouvernements. Elle constate en page 2 du document, où est expliquée la procédure établie exigée pour surveiller le respect du Code par les gouvernements, que l'AMA a l'intention de soumettre ce rapport au CIO en 2007. Pourquoi l'AMA doit-elle rendre compte au CIO ? Quelle est la base de cette obligation ?

Concernant la coopération entre les divers organismes de surveillance qui existent à propos de la conformité, on compte le Code, qui représente ce qu'il y a de plus réussi et de plus significatif dans l'antidopage au niveau international, mais on a également la Convention de l'UNESCO, que tous espèrent voir entrer en vigueur. Le Conseil de l'Europe propose lui aussi un niveau de suivi élevé, et elle suggère que les modalités de coopération entre les diverses institutions et instruments soient étendues à la Convention antidopage du Conseil de l'Europe.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que l'AMA rapporte au Conseil de fondation et la correction sera faite en ce sens. L'Agence rendra compte de la conformité à la fin de

2006 pour les ONAD et les NF comme il l'a mentionné, et elle a fait la liaison avec le Conseil de l'Europe en relation avec ce rapport, ainsi qu'avec nombre d'autres organismes en terme de processus à introduire en ce sens. L'AMA respecte l'expérience et l'expertise du Conseil de l'Europe en matière de surveillance.

La Convention de l'UNESCO n'est pas encore en vigueur, mais l'Agence collabore étroitement avec le directeur général de l'UNESCO et son équipe pour éviter que, lorsque ce sera le cas, la surveillance du respect de cette Convention qui incombe à l'UNESCO ne soit pas dupliquée par celle du Code réalisée par l'AMA.

M. RICCI BITTI recommande d'accorder une priorité particulière à la surveillance des activités des ONAD. Du point de vue des FI, l'activité se développe, ce qui est encourageant. D'un autre côté, l'idéal d'harmonisation n'est pas encore atteint. Les ONAD de haut niveau offrent généralement leurs services pour les grandes compétitions. Il n'y a pas d'homogénéité entre les diverses ONAD. Il recommande une réelle coopération aussi rapidement que possible entre les FI et les ONAD. Il estime que l'harmonisation devrait faire partie intégrante du Plan stratégique pour les années à venir.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le Plan stratégique et les indicateurs de performance.

4.2 Conférence mondiale 2007 – Planification

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que les dates de la conférence ont été fixées du 15 au 17 novembre à Madrid. L'AMA a l'intention de tenir une réunion du Comité exécutif la veille de la conférence et une réunion du Conseil de fondation le lendemain de la conférence.

L'Agence étudie le programme qu'elle proposera pour cette conférence. Une équipe de projet interne travaille sur cette question et en rendra compte avec un projet à la réunion du Comité exécutif de septembre. L'AMA collabore étroitement avec l'IAAF qui a prévu une conférence en septembre sur le dopage en athlétisme. Il espère que certains sujets présentés à cette occasion pourront être repris pour Madrid en 2007.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de planification de la Conférence mondiale de 2007.

5. Finances

5.1 Mise à jour sur les contributions des Gouvernements et du CIO

M. REEDIE demande à M. Niggli de présenter le rapport aux membres.

M. NIGGLI a des nouvelles encourageantes. En 2005, l'AMA a collecté 93,3% de ses contributions, ce qui représente un exploit notable, étant donné le nombre des contributeurs. Le document montre que la plupart des régions ont contribué. En terme de pourcentage l'Afrique est le continent moins élevé, mais en terme de fonds cela représente un montant très minime. La préoccupation vient davantage des Amériques, ce qui est regrettable étant donné que les Etats-Unis et le Canada ont proposé de payer 75% des contributions et qu'ils l'ont fait. Le reste de la région a eu les plus grandes difficultés à payer ce qu'il doit. Il s'est récemment rendu à Rio de Janeiro, où les gouvernements de la région se sont rencontrés, et il a surtout été question de la capacité de la région à accepter une formule de partage des paiements plutôt qu'aucun autre sujet relatif à l'AMA et à ses activités. Il espère que les pays s'efforceront de résoudre la question immédiatement, et que les pays qui prétendent payer trop acceptent de discuter la meilleure répartition possible entre tous les pays de la région. Le total

représente environ USD 1,4 million impayé pour lutter contre le dopage, en comptant la partie correspondante provenant du CIO.

Néanmoins, la situation générale est encourageante, et les périodes de versement des gouvernements le sont encore plus. À la même époque en 2003, l'AMA avait collecté 28% de ses contributions. En 2004, elle en avait reçu 56%, et en 2005, 60%. En 2006, elle a déjà obtenu 75% des versements. L'AMA exprime sa reconnaissance aux gouvernements pour le paiement rapide de leurs contributions.

M. KALTSCHMITT note que les Amériques s'efforcent d'organiser un nouveau système de répartition des parts à payer par les gouvernements. Il se souvient que les montants étaient fondés sur la formule de l'Organisation des États américains. Quels sont les pays non satisfaits ?

LE PROFESSEUR MORRESI indique que le Mexique n'est pas d'accord avec la part dont il doit s'acquitter et qu'il va prochainement rencontrer les pays de la région pour déterminer les pourcentages de contribution en vue d'un accord.

M. NIGGLI déclare que le Mexique est le principal pays à se plaindre de ce qu'il doit verser. Quant à la formule, c'est à la région de décider celle qu'elle veut utiliser. Si les Amériques souhaitent s'y tenir, c'est à elles de décider, mais il est important de parvenir à un accord afin que chacun se mette à payer.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les contributions des gouvernements et du CIO.

5.2 Comptes 2005

M. REEDIE souhaite s'exprimer brièvement sur les comptes en s'appuyant sur le rapport de gestion qui figure à l'annexe 2. Les comptes sont préparés selon les dispositions des IFRS, et cela représente comme difficulté pour le comité Finances et Administration que l'AMA ne peut montrer comme engagées les sommes affectées à la recherche dans ses comptes 2005, puisqu'il ne peut mentionner que l'argent réellement dépensé. En conséquence, le comité Finances et Administration doit s'efforcer d'expliquer dans un rapport de gestion la situation exacte. Le vérificateur comptable de PricewaterhouseCoopers, M. Félix Roth, traitera de cette question et il soumettra formellement les comptes à l'approbation du Conseil.

Le rapport de gestion précise qu'il est nécessaire de répartir sa trésorerie sous des postes différents selon que l'AMA la détient trois mois ou plus, ou moins que trois mois. Il présente le montant relativement élevé et amélioré des contributions versées. Les gouvernements payent beaucoup plus tôt et beaucoup mieux et le Mouvement olympique verse dollar pour dollar immédiatement. Ainsi, l'Agence bénéficie de fonds de roulement pour exécuter ce que le Comité exécutif et le Conseil de fondation lui demandent de réaliser.

Le troisième paragraphe est important : on constate un engagement plutôt substantiel envers la recherche et, si l'AMA avait dû déboursier tout cet argent au cours de l'année, on peut imaginer que les comptes se seraient présentés différemment. Le comité Finances et Administration a approvisionné une créance douteuse, dans la mesure où il devenait de plus en plus improbable que l'AMA puisse réclamer le remboursement de la taxe sur les produits et services selon la législation canadienne. Le comité Finances et Administration sait parfaitement que le dollar américain perd de sa valeur. L'Agence perçoit ses fonds en dollars américains et les dépense en dollars canadiens. Le fait que le dollar canadien est notablement plus solide que le dollar américain n'est pas sans un effet significatif sur le revenu.

L'an dernier, l'AMA a augmenté les réserves de budget pour les litiges et elle recommencera cette année. Il craint qu'avec son droit d'appel en vertu du Code, elle doive prendre part à des litiges plus souvent peut-être qu'elle ne le souhaiterait.

À la fin de 2005, si l'AMA avait été en mesure de présenter ses comptes avec un montant de trésorerie exact, elle se serait retrouvée avec un fonds de roulement disponible d'environ USD 5 millions, soit l'équivalent d'environ trois mois de fonctionnement. Les sommes que les membres peuvent voir dans les documents sont affectées aux principaux projets de recherche à long terme.

M. ROTH se félicite d'avoir à présenter le rapport sur les états financiers de l'AMA qui figure à l'annexe 1 du point 5.2. Ce rapport des vérificateurs comptables confirme que les états financiers ont été préparés conformément aux IFRS et dans le respect du droit suisse. En conséquence, les auditeurs recommandent que le Conseil de fondation approuve les états financiers tels que présentés. À la page 2 du document, les membres pourront remarquer quatre colonnes, deux en dollars américains et deux en francs suisses. La devise de l'AMA est le franc suisse et les comptes sont approuvés en francs suisses.

À propos du bilan, le total des actifs est passé de 25,9 millions à 36,6 millions de francs suisses. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les investissements parvenus à maturité, sont visibles, ce qui, pris ensemble, représente les liquidités à disposition. L'augmentation s'explique par l'excédent de revenus sur dépenses de 2005 et également l'appréciation du dollar américain. Une bonne partie de ce montant est engagée ou réservée. Conformément aux IFRS, les fonds peuvent être conservés dans le bilan, sous réserve qu'ils continuent à être contrôlés par la fondation. Parmi les autres mouvements importants, le passage des autres actifs disponibles de 2 millions à environ 3 millions de francs suisses. Il s'agit principalement de dépenses prépayées relatives entre autres aux Jeux olympiques de Turin. En terme d'immobilisations corporelles, sous la rubrique actifs non réalisables, les membres constateront que ces immobilisations corporelles ont augmenté et sont passées à 1,5 million de francs suisses, du fait, principalement, de la mise en fonction du système logiciel ADAMS en 2005, et dont l'amortissement court désormais sur une période de quatre ans.

Passant à présent au poste du passif dans le bilan, le passif exigible est passé de 3,3 millions à 5,8 millions de francs suisses, l'essentiel étant les contributions payées plus tôt par les gouvernements et le paiement correspondant du CIO.

Le solde des avoirs représente les fonds propres, qui sont passés de 22,5 millions à 30,7 millions de francs suisses en 2005; les membres pourront voir un excédent de revenus sur dépenses de 4,4 millions, et le fonds de réserve actuel d'égalisation des changes est passé quant à lui du négatif au positif, ce qui s'explique essentiellement par l'appréciation du dollar par rapport au franc suisse.

La page 3 comprend le compte d'exploitation pour l'année et fait état d'un revenu qui est passé de 28,6 millions de francs suisses à 27,4, et dont la principale part provient des contributions annuelles. Il n'y a pas de baisse du montant des contributions annuelles pour l'année considérée mais, en 2004 on avait reçu des versements de compensation relativement élevés de paiements dus pour les années précédentes, et les paiements tardifs n'ont été effectivement pris en compte dans le compte d'exploitation qu'après qu'ils eurent été réellement versés. C'est ainsi qu'on se retrouve avec quelque 5 millions de francs suisses de paiements tardifs en 2004 et seulement 2 millions en 2005.

Les charges d'exploitation sont passées de 19 millions à 22,8 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 3,7 millions de francs suisses. Les salaires et autres coûts en personnel ont augmenté, principalement du fait du passage en 2005 de 45 à 54 membres du personnel. Les frais de déplacement et d'hébergement ont également augmenté. Les coûts des contrôles ont doublé, et les dépenses de recherche ont fait un bond significatif.

Sur le plan des produits financiers, le revenu des intérêts a augmenté du fait de fonds disponibles plus élevés et d'une augmentation des taux d'intérêts. Sur les changes, on note une perte dans les transactions, principalement due à l'appréciation du dollar canadien. Le résultat du compte d'exploitation montre un surplus de revenus de 4,4

millions de francs suisses en 2005 par rapport aux 10,3 millions de francs suisses en 2004.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils approuvent les comptes officiels de 2005. Le comité Finances et Administration a soumis ces comptes et les auditeurs ont recommandé leur approbation par le Conseil de fondation.

M. REEDIE rappelle que les documents restants se trouvent dans le dossier des membres, afin qu'ils puissent se rendre compte de la situation et, en termes financiers, ce que l'AMA estime qu'elle va faire au cours de l'année à venir.

L'annexe suivante est un exercice qui présente les dépenses actuelles en 2005 par rapport aux dépenses budgétées. Après examen, les membres pourront constater que l'AMA est plutôt proche des dépenses estimées.

Il est un point sur lequel il souhaite particulièrement attirer l'attention des membres il s'agit du poste Juridique et Finances, sous lequel l'AMA a affecté une provision de USD 300 000 pour 2005, ce qui n'a pas été tout à fait suffisant. L'AMA a finalement dépensé USD 310 000, ce qui démontre bien que l'AMA doit faire face, en ce qui concerne les affaires antidopage, à une société portée sur les litiges.

Par ailleurs, en page 4, sous ADAMS, les membres qui prennent part aux réunions depuis plusieurs années savent combien l'AMA était préoccupée, au moment de lancer ce projet, de se retrouver dans une situation sans fin où elle jetterait littéralement l'argent dans un puits sans fond sans nécessairement obtenir le service qu'elle désirait. M. Howman et son équipe se sont très bien débrouillés pour amener ADAMS à son état actuel de développement pour un coût largement moins élevé que ce que le comité Finances et Administration avait prévu. En examinant les comptes de 2005, on constate que le comité Finances et Administration avait budgété USD 1,5 million alors qu'il n'a été dépensé que USD 1,1 million, ce qui démontre qu'une bonne gestion peut permettre à l'AMA de faire des économies.

En page 7, on peut voir la situation en fin d'année pour ce qui concerne les projets de recherche. En terme de projets de recherche, nombre d'entre eux, en réalité, ont besoin de quatre ans pour parvenir à un résultat et les contributions que l'AMA a affectées le sont sur quatre ans. C'est plutôt compliqué pour les livres comptables, pour pouvoir être à même de connaître les engagements à tout moment, ce que l'Agence a réellement dépensé et ce qui reste affecté. Ensuite, le Comité exécutif et le Conseil de fondation peuvent réfléchir à ce qu'ils souhaitent affecter en plus à la recherche, puisqu'on peut s'attendre à ce que M. Rabin vienne toujours avec plus de demandes d'argent pour financer de bons projets de recherche.

DÉCISION

Les comptes 2005 sont approuvés.

5.3 Comptes trimestriels 2006 (1^{er} trimestre)

M. REEDIE signale que l'AMA devient de plus en plus sophistiquée dans les informations dont elle dispose. Les comptes du premier trimestre se présentent en trois périodes : janvier, février et mars, avec un état trimestriel des dépenses et des recettes. Étant donné que les gouvernements et le CIO ont versé leurs contributions plus tôt et bien à l'avance, ces comptes apparaissent extrêmement solides. L'AMA a obtenu semblait-il beaucoup plus en terme de contributions qu'elle n'a eu besoin de dépenser, et sa trésorerie est donc pour l'instant très élevée.

Les documents indiquent également que le comité Finances et Administration a désormais la capacité de comparer les dépenses actuelles et les dépenses budgétées trimestriellement. Mme Pisani est responsable de ce travail, qui chiffre exactement et très régulièrement l'évolution des affaires pour l'administration.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2006.

5.4 Projet de budget 2007

M. REEDIE déclare que le comité Finances et Administration ne savait pas vraiment comment présenter son projet de budget et il l'a fait sur la base d'une non augmentation des contributions. La veille, la réunion du Comité exécutif a donné lieu à un débat et il lui semble qu'il peut l'interpréter de la manière suivante : si les contributions devaient subir une augmentation certains gouvernements préféreraient qu'elle soit modeste et annuelle, d'autres choisiraient la stabilité avant une augmentation plus substantielle. Le commentaire qu'on en a tiré c'est que plutôt que de s'en tenir à ce qu'on pourrait appeler l'augmentation liée à l'inflation, l'AMA devrait pouvoir tenir compte de l'envergure de ses activités et rechercher à l'avance des niveaux de contribution qui couvrent ces coûts. Il ne peut pas prédire ce que le comité Finances et Administration arrêtera lorsqu'il se réunira en août, mais il lui semble qu'un consensus général existe en faveur d'une aimable augmentation des coûts. Il espère que cela donne une indication de la direction choisie par l'AMA et des coûts constatés en 2005. Cela montre des variations pour le budget 2006 et une première tentative de ce que les coûts et les revenus pourraient être en 2007.

Pour essayer de revenir à des chiffres un peu plus simples, on a réalisé un calcul de trésorerie en projection et le comité estime que si tout arrive réellement comme il le prévoit en 2006, l'AMA se retrouvera en fin d'année avec une réserve de trésorerie d'environ USD 4,5 millions, soit juste un peu plus de deux mois de frais d'exploitation pour l'Agence.

Si les contributions sont perçues selon le niveau attendu, si les dépenses restent dans le cadre prévu et si l'Agence dépense autant en recherche en 2007 que ce qu'elle a dépensé l'année précédente, elle pourra se retrouver à la fin de l'année 2007 avec des fonds propres disponibles de USD 4 millions.

La situation devient plus critique si l'augmentation de certaines contributions n'est pas acceptée. Le comité Finances et Administration va se réunir à Lausanne en août pour préparer un budget très détaillé avec tous les éléments comptables disponibles à la fin du premier semestre 2006. Le Comité exécutif disposera de ce budget détaillé à sa réunion de septembre au cours de laquelle il décidera le budget final à soumettre à l'approbation du Conseil de fondation en novembre.

M. RICCI BITTI estime que la présentation était très claire et complète. Il demande ce qu'il en est des litiges. Il constate que les coûts augmentent rapidement et il souhaite comprendre le contexte. De quel type de litiges s'agit-il ?

M. REEDIE répond que désormais l'AMA est semble-t-il présente dans un grand nombre de tribunaux différents. Elle était devant le TAS, et également en Allemagne et dans le canton de Vaud, ce qui démontre en effet beaucoup d'intérêts.

M. NIGGLI rappelle que l'Agence a deux types d'activités. Elle est parfois appelée à comparaître par d'autres parties, dans ce cas elle dispose d'une assurance qui couvre les frais de litiges. Mais son droit de faire appel représente une autre partie de ses activités pour laquelle elle n'est pas assurée. Lorsque l'AMA décide de faire appel d'une décision dans une affaire, cela entraîne des coûts, qu'il s'agisse d'amener des témoins, d'engager des avocats et de faire venir des experts etc. Par ailleurs dans le montant présenté, il y a également les sommes que l'AMA doit avancer, avant que la compagnie d'assurance ne lui rembourse ses frais de procès.

DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2007.

5.5 Compte rendu d'activité du groupe de travail sur les coûts de l'antidopage

M. NIGGLI demande aux membres de se référer au rapport réalisé par le président du groupe de travail sur les coûts de l'antidopage figurant dans leur dossier. Le groupe a été créé pour tenter d'évaluer ces coûts dans divers domaines. Il a préparé un questionnaire

qui a été envoyé à de nombreux partenaires et la tâche se poursuit. Le seul point qu'il souhaite soulever est celui du nombre très peu élevé de réponses à ce questionnaire, ceci probablement du fait du temps nécessaire pour y répondre. Il recommande que tous les membres encouragent leurs FI et ONAD à le remplir. Le groupe rendra un rapport ultérieurement lorsqu'il aura collecté et analysé les informations obtenues.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du groupe de travail sur les coûts de l'antidopage.

6. Juridique

6.1 Compte rendu d'activité

M. NIGGLI demande aux membres de se reporter au rapport qui se trouve dans leur dossier. Il présente certaines affaires. Les membres en ont un résumé, il n'entrera donc pas dans les détails, mais il souhaite souligner un certain nombre de principes déterminés par le Code et qui confirment que celui-ci est bien appliqué, et qui renforcent également le contenu du Code, ce qui est très important en terme de progrès dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Environ 300 décisions ont été reçues en 2005, et 70% d'entre elles respectaient le Code. Les 30% restants n'étaient pas conformes à divers degrés. La grande difficulté que l'AMA doit résoudre est qu'un certain nombre d'affaires concernent des sportifs nationaux et qu'elles ont été traitées par des FN dont les règles ne sont pas conformes à celles de leurs FI et qui dès lors ne respectent pas le Code. Pour ces cas là, l'AMA ne dispose pas d'un droit d'appel devant le TAS.

Parmi les principes confirmés par les tribunaux, il commence par la proportionnalité. Le fait que la sanction de deux ans serait disproportionnée et violerait les droits des sportifs a fait l'objet de nombreux débats. Désormais, ceci a été clarifié par un certain nombre de décisions, parmi lesquelles l'avis concernant la FIFA et le cas Hondo, et il estime que cela ne devrait pas être de nouveau soulevé à l'avenir, dans la mesure où cela a été très bien précisé par le TAS.

Les cas de refus ont été éclaircis et il n'y a pas eu de discussion concernant la sanction de deux ans, ce que confirme la jurisprudence existante. Il a également été question des sanctions avec sursis. Le Code ne prévoit pas que des sanctions puissent être prononcées avec sursis. L'AMA a dû faire appel dans plusieurs affaires à ce sujet, et le TAS a rendu des décisions très nettes indiquant que les sanctions avec sursis ne sont pas une exigence et ne font pas partie du Code. Dès lors, elles ne devraient pas figurer dans les règles des FI.

La question des substances spécifiques est également intéressante. Cela déclenche des sanctions à moindre échelle, mais seulement si les sportifs peuvent établir qu'ils n'avaient pas l'intention d'améliorer leur performance. L'AMA a dû faire appel dans des cas où il lui a semblé que les sportifs n'avaient pas démontré qu'ils ne souhaitaient pas améliorer leur performance. La décision a été revue par le comité d'appel et donc l'échelle normale des sanctions a été appliquée. Il est important de montrer que la réduction de l'échelle des sanctions n'est pas automatique du simple fait qu'une substance fait partie des substances spécifiques.

Il y a eu quelques cas relatifs à l'entourage des sportifs. L'AMA s'est assurée que la sanction de quatre ans était correctement appliquée.

Il y a eu un cas intéressant concernant un mineur en tennis. Le mineur a tenté d'échapper à une sanction en prétextant qu'il n'était pas lié par les règles, étant âgé de moins de 18 ans. Ceci a été rejeté par la formation arbitrale, ce que l'AMA a estimé absolument approprié.

On a compté quelques cas relatifs au finastéride, et ils sont importants dans la mesure où ils précisent les questions relatives à la Liste et certifient que ce qui figure sur la Liste est bien sur la Liste et que le TAS n'a pas juridiction pour discuter si oui ou non une substance doit y être inscrite. Dès lors qu'une substance est sur la Liste, elle est interdite.

Le dernier point se réfère à une erreur d'un ACD dans la collecte de l'échantillon. L'ACD avait oublié l'échantillon au domicile du sportif durant 45 minutes avant de venir le rechercher. De toute évidence, l'échantillon n'avait pas été ouvert, mais le sportif a prétendu qu'il s'agissait d'un écart de procédure et que de ce fait il ne pouvait être puni. L'affaire est allée devant le TAS, et l'AMA a soutenu qu'il ne s'agissait que d'un écart mineur sans effet sur le résultat. Le TAS a confirmé la décision qui confirmait la disposition du Code, ce qui est très important.

LE PRÉSIDENT note que le contexte est important. Les personnes qui siégeaient au Conseil de fondation en 2001, 2002 et 2003 se souviendront, lorsque l'idée du Code a été abordée, qu'il devait représenter un ensemble de règles uniques applicables à tous les sports, sportifs et pays. L'AMA a pris la peine d'élaborer un consensus nécessaire entre tous les partenaires, qui a culminé avec l'adoption du Code par le Conseil de fondation en mars 2003 à Copenhague, puis son adoption par les divers partenaires. Le Mouvement olympique a adopté le Code avant les Jeux olympiques de 2004 à Athènes, et le processus déterminé par les gouvernements pour parvenir au même résultat est la Convention internationale sous les auspices de l'UNESCO, adoptée par la Conférence générale des parties en octobre 2005. Une période de contestation devait suivre. Quel est le droit applicable en cas de dopage ? Dans une large mesure, il a été établi que c'était bien le Code. D'autres contestations ont suivi pour savoir si les règles s'appliquent. Une sanction de deux ans est-elle trop importante ? La charge de la preuve est-elle trop sévère ? Dans une large mesure, toutes ces contestations ont été résolues en faveur de l'AMA. De manière consistante, le TAS a déclaré que le Code était le Code. L'AMA se trouve à présent dans une période d'interprétation. Les éléments scientifiques sont-ils correctement respectés ? Peut-on s'y fier ? L'AMA est en train d'élaborer un corps de lignes directrices pour préciser la signification du Code. L'AMA a anticipé cette période qu'elle prévoit de trois ou quatre ans, dans la mesure où on se retrouve devant la contestation des dispositions, pour savoir ce qu'elles signifient, ce que signifie « circonstances exceptionnelles » « sans faute significative » ou « sans faute ». Tout cela devrait être résolu par le TAS et par l'expérience. Considérant ce à quoi on est parvenu jusqu'à présent, il ne fait aucun doute que les arbitres du TAS ont mieux compris le Code que l'AMA ne l'avait tout d'abord pensé. Ils se sont montrés diligents et consistants dans l'application des dispositions du Code et ont compris la raison de sa présence et de l'existence des règles. Même si l'AMA dépense peut-être plus d'argent qu'elle ne le souhaiterait en frais d'avocats, ceci se poursuivra probablement durant trois ou quatre ans. Dans certains cas, l'AMA doit prendre l'initiative pour exercer son droit d'appel devant le TAS, si elle estime qu'une FN, une FI ou une ONAD n'a pas pris la bonne décision. Il lui semble que cela pourrait se poursuivre durant un certain temps, jusqu'à ce qu'une jurisprudence ait été élaborée, notamment en ce qui concerne la période de sanction. Il lui semble, en effet, que certaines FI préféreront que le TAS prenne une décision plutôt que d'avoir à le faire elles-mêmes, puisque si c'est le TAS qui décide, personne ne pourra poursuivre la FI ou l'ONAD, alors qu'il est bien possible que c'est ce qui arrivera si c'est elle qui prend la décision.

C'est le contexte dans lequel l'Agence se trouve actuellement. Il estime qu'il s'agit d'un processus créatif et qu'elle va la poursuivre.

M. NIGGLI se réfère au rapport sur ADAMS figurant dans le dossier des membres, qui comprend toutes les informations que les membres ont besoin de connaître. En ce qui concerne la police d'assurance, il estime qu'il est important pour les membres de savoir que l'Agence a mis en place une assurance à l'intention de tous les laboratoires accrédités. Elle a procédé ainsi pour aider ceux qui ne pouvaient trouver d'assurance sur leur propre marché. L'idée est qu'il est indispensable que les laboratoires soient

correctement assurés dans l'intérêt de tous ceux qui participent à la lutte contre le dopage dans le sport, notamment ceux qui font appel aux services des laboratoires. C'est une exigence qui deviendra obligatoire dans le Standard pour les Laboratoires. Mais auparavant, l'AMA voulait leur proposer une alternative. Elle a également offert une incitation en participant au financement pour le lancement du programme, étant donné que la compagnie d'assurance souhaitait une mise de fonds minimum. L'Agence estime néanmoins qu'il était nécessaire de procéder ainsi, et elle espère à présent qu'un nombre croissant de laboratoires la rejoindront pour couvrir l'intégralité des coûts de l'opération.

M. REEDIE estime qu'il s'agit là d'un travail d'une qualité remarquable, dans la mesure où il s'agit d'un risque très particulier et difficile à assurer. Pouvoir accéder à ce type de police d'assurance représente un avantage réel pour les laboratoires du monde entier, et il espère que de nombreux autres rejoindront le projet. Il estime que ceux qui sont à l'origine du projet méritent des félicitations.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du département juridique.

6.2 Compte rendu d'activité du groupe de travail sur les questions juridiques

M. NIGGLI déclare que le groupe de travail s'est réuni le lundi précédent pour discuter du Code et de la manière de l'améliorer à la lumière de la révision. Ce groupe demeurera en étroite collaboration avec l'équipe de révision du Code et fera la liaison sur les questions juridiques soulevées durant la procédure de consultation.

Le groupe a également discuté d'un certain nombre d'autres sujets, y compris la ré-analyse des échantillons, qui sera suivie par la présentation d'un document au Comité exécutif en septembre; les questions relatives aux rapports T/E, qui seront également suivies et le formulaire de contrôle du dopage à la lumière du cas Lund. Toutes ces questions entraîneront plusieurs mesures de l'administration en relation avec les divers comités. Cette réunion a donné d'excellents résultats, et le groupe se réunira probablement de nouveau au début de l'an prochain, une fois lancée la phase de consultation.

MME DE BOER-BUQUICCHIO rappelle que les principes concernant ADAMS ont été élaborés à la demande du Conseil de l'Europe, et elle exprime son appréciation pour ces principes tels qu'ils apparaissent. Le Conseil de l'Europe est particulièrement sensible aux questions de protection des données et du respect de la vie privée, et elle se félicite de pouvoir transmettre ces informations aux autorités du Conseil de l'Europe et aux commissaires responsables de la protection des données, lesquels seront sans aucun doute extrêmement satisfaits des résultats de ce travail.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du groupe de travail sur les questions juridiques.

6.3 FIFA

M. NIGGLI souhaite préciser quelques points à propos de l'avis consultatif concernant la FIFA. Il s'agit d'un avis extrêmement important très bien rédigé. Il se compose de deux parties. La première porte sur la question des différences entre le Code et les règles de la FIFA, et l'autre partie est davantage en relation avec les principes généraux du droit et du Code, et elle sera extrêmement utile. On ne peut douter que cela aidera l'AMA dans d'autres affaires actuellement devant les tribunaux.

Il souhaite souligner quelques-uns des points que la décision a soulevés. L'une des excuses données par la FIFA pour ne pas changer ses règles était qu'elle en était empêchée par le droit suisse. Il est clair désormais que rien dans le droit suisse n'empêche la FIFA d'adopter les règles telles qu'elles figurent dans le Code.

L'avis a confirmé un certain nombre de principes. Celui de la proportionnalité est évidemment très important. L'avis a également confirmé que l'échelle des sanctions dans le Code est appropriée, que les deux ans de suspension sont une dissuasion valable par opposition aux six mois proposés par la FIFA. Il a également confirmé l'égalité de traitement et l'obligation que chacun soit traité selon les mêmes règles, quel que soit le sport pratiqué.

Il s'agit réellement d'un résultat remarquable. En ce qui concerne la comparaison entre le Code et les règles de la FIFA, ceci n'a pas vraiment été une surprise pour l'AMA, car elle avait déjà identifié les points en question, y compris l'échelle des sanctions; la manière dont celles-ci pouvaient être réduites; les sanctions avec sursis non prévues par le Code; la manière dont les AUT étaient traitées par la FIFA et la procédure d'appel. Tous ces changements (hormis ceux relevant des AUT) concernaient les dispositions obligatoires du Code, et il était facile de se rendre compte de ce qu'il y avait à faire pour que la FIFA soit conforme. L'AMA regrette que le TAS ait décidé de parler de « matériellement différent » du Code plutôt que de parler de l'énoncé du Code et de l'obligation d'adopter les dispositions verbatim et sans changement significatif, mais l'AMA accepte sans réserve l'avis du TAS et collabore avec la FIFA pour que celle-ci le respecte.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur la FIFA.

6.4 Amendements constitutionnels

LE PRÉSIDENT déclare que les amendements constitutionnels seront discutés par un groupe de travail qui cherchera une résolution sur les principes et la formulation appropriés, et les amendements seront soumis aux membres au plus tard à la réunion du novembre.

DÉCISION

Les amendements constitutionnels seront discutés par un groupe de travail et soumis au Conseil de fondation en novembre 2006.

7. Code mondial antidopage

7.1 Compte rendu d'activité

M. ANDERSEN fait pour les membres le compte rendu de la procédure de mise en place des règles. Comme précédemment mentionné, la procédure de signature du Code s'est très bien déroulée. Tous les partenaires du Mouvement olympique ont signé le Code et le mettent en application. Si on s'arrête sur certains partenaires en particulier, l'AMA n'a reçu les règles que de 20 CNO. À présent, l'AMA collabore étroitement avec le CIO pour que les CNO mettent ces règles en place. L'AMA a reçu les règles des 35 FI, et celles de la FIFA sont toujours en instance d'approbation. L'AMA a reçu 29 ensembles de règles pour les Fédérations internationales reconnues et 34 ensembles de règles d'ONAD.

L'AMA s'est efforcée d'examiner les ONAD, ce qui est un sujet plus complexe que les CNO, car ceux-ci représentent un système établi dans le cadre du CIO et du Mouvement olympique. Elle a essayé de catégoriser les ONAD et a envoyé une lettre à tous les gouvernements leur demandant, s'ils disposaient d'une ONAD, de leur en fournir le nom afin que l'AMA l'enregistre. L'Agence a reçu 84 réponses à cette demande, et sur ces 84, 65 ont signé le Code. Sur ces 65, 31 réalisent des contrôles en et hors compétition et ont des programmes d'éducation. Vingt-deux ONAD ont mis des règles en place qui ont été examinées par l'AMA, et 19 ONAD disposent de programmes antidopage complets, avec contrôles en et hors compétition, programmes d'éducation et de recherche. Enfin, 13 ONAD ont reçu une certification ISO.

En ce qui concerne le processus de révision du Code, l'article 23.6 précise clairement que l'AMA doit assurer une procédure de consultation avec les sportifs, les signataires et les gouvernements, lorsque la révision est due. L'Agence a lancé cette procédure en adressant des lettres à 2 500 partenaires du monde entier et elle est en train d'examiner leurs réactions. Elle compile les commentaires reçus depuis mars 2003 après la conférence de Copenhague. Depuis cette date, elle a reçu des commentaires sur les changements et autres modifications qui seront examinés par l'équipe de projet du Code, le Comité exécutif et le Conseil de fondation.

Les parties en vert que les membres peuvent voir se réfèrent aux périodes de consultation proposées. La première a été lancée par le courrier envoyé aux partenaires et elle se poursuivra d'avril à juillet 2006, la deuxième se déroulera de janvier à mars 2007 et la troisième de juin à juillet 2007. Au terme de chacune de ces trois périodes de consultation, l'AMA examinera les commentaires et les projets d'amendements. Ensuite, elle consultera ses partenaires par courriel, courrier, réunions, séminaires, conférences, etc. et publiera toutes les réponses sur son site Internet, afin que tout le monde puisse connaître ce que chacun a à l'esprit. L'AMA répondra à tous ceux qui contribuent aux amendements, que ce soit directement par courrier ou en répondant sur son site Internet aux questions générales. L'Agence a créé un icône particulier sur le site pour faciliter l'accès en ligne à la procédure de révision du Code.

Le projet de Code, après trois périodes de consultation, sera présenté aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de cette année et en 2007, et s'achèvera à la Conférence de Madrid en novembre 2007.

Il a mentionné l'acceptation et la mise en place du Code. Le troisième élément important du processus du Code est la surveillance du respect du Code. Il se réfère également à l'article 23.4 du Code, qui prévoit que le suivi du respect du Code doit être réalisé tous les deux ans. L'AMA présentera un rapport aux partenaires qui sera également publié sur le site Internet. Pour donner une idée aux membres de la manière dont la surveillance sera réalisée, l'AMA a rédigé un questionnaire composé de 24 questions à choix multiples. La question 12 : « Appliquez-vous actuellement la Liste des interdictions de l'AMA en vigueur ? » propose cinq réponses différentes, pondérées en fonction de ce qui est répondu. L'AMA fera ensuite un rapport sur le respect du Code au CIO, au CIP, aux FI, aux organisateurs de grandes manifestations sportives et au public comme prévu par le Code. Ceci conclut son rapport.

LE DR PASCUAL déclare que le CIP est très intéressé à ce que toutes les fédérations aient accès au programme de respect du Code, et il s'efforce de coopérer avec l'AMA autant que possible. Toutefois, certaines fédérations ont des budgets très modestes et elles ont besoin du soutien de l'AMA dans cette révision du Code et pour avoir le dernier mot en ce qui concerne cette question de respect ou de non respect du Code.

M. RICCI BITTI déclare qu'il est crucial que les FI connaissent les progrès des ONAD, seules 19 ONAD respectent le Code et cela ne manque pas de poser des problèmes aux FI dans la mesure où celles qui sont en avance réclament constamment de remplacer les FI comme autorité de contrôle et les autres n'existent pas. L'écart est immense. Un autre point de préoccupation à discuter concerne la mission des ORAD, et il aimerait connaître quelles seront l'autorité et la mission des ORAD, car il lui semble qu'il s'agit d'une charge supplémentaire dans un processus qui n'est pas encore complètement établi, et à son avis cela fait l'objet des craintes des FI.

M. ANDERSEN répond au premier commentaire. L'AMA fera connaître la surveillance du Code à tous. Il s'agit d'un système qui sera disponible sur Internet. Si ce n'est pas possible dans certains pays, on devra trouver des moyens de diffusion classiques.

À M. Ricci Bitti, il répond que le développement des ONAD dans le monde est un domaine important pour l'AMA. Elle fait tout son possible pour aider les régions du monde à créer des ONAD et des ONAD qui respectent les standards requis. L'AMA a proposé à l'AONAD (l'Association des Organisations nationales antidopage) de se charger de la certification des ONAD dans le monde. Il s'agit d'un travail qui doit être pris en

charge et l'AMA encourage les gouvernements à soutenir cette entreprise. Comme les membres le savent, le Code prévoit qu'en l'absence d'ONAD c'est le CNO qui assume cette fonction dans le pays.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur
le Code mondial antidopage.

8. Rapports d'activité des départements/secteurs

8.1 Communication

MME HUNTER annonce qu'on a constaté une augmentation significative de l'intérêt sur les questions liées à l'antidopage dans toutes les régions du monde. En tout état de cause, c'est positif pour l'AMA et toutes les personnes concernées par la lutte contre le dopage dans le sport. L'une des difficultés auxquelles on doit faire face est la prolifération des informations trompeuses ou inexactes. L'AMA intensifie son action et l'étend à des régions où sa présence était limitée par le passé. Le département de la communication s'est largement efforcé de clarifier certaines informations et messages élémentaires mais fondamentaux pour les diverses audiences. Elle reconnaît que les difficultés que l'AMA a rencontrées sont identiques à celles que rencontrent les partenaires, et elle va consacrer des ressources à l'élaboration de modèles et de moyens susceptibles d'être adoptés par les partenaires.

Le premier secteur de préoccupation concerne les relations avec les sportifs, et dans ce contexte on dispose du programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA, du modèle de sensibilisation des sportifs et du comité des sportifs. Le secteur de la communication comprend également les relations avec les médias, et l'Agence doit leur proposer des éléments d'information, fournir des références par le biais du site Internet, du magazine Franc Jeu et des autres publications. Le programme de sensibilisation des sportifs de l'AMA s'efforce d'éduquer les sportifs aux dangers et conséquences du dopage lors de grandes manifestations sportives internationales et multisports. Mme Stacy Spletzer, responsable de ce programme de sensibilisation et des sportifs, va présenter aux membres certaines des plus récentes actions de sensibilisation.

MME SPLETZER annonce qu'elle a produit une courte vidéo pour souligner les expériences aux Jeux olympiques et paralympiques de Turin. Le but du programme est de faire connaître et d'interagir avec les sportifs lors des principales manifestations sportives dans le monde, mais elle estime que le principal aspect du succès du programme est que l'AMA est capable de fournir des informations aux sportifs de manière amusante et interactive. Lorsque l'Agence se rend à des manifestations, elle se rend compte que les sportifs souhaitent participer à la promotion d'un sport propre.

MME HUNTER informe les membres que le modèle de sensibilisation a été créé pour répondre aux attentes des partenaires en matière de sensibilisation de leurs propres sportifs. In projet pilote a été lancé aux Jeux nationaux de Chine. Depuis lors, l'AMA a proposé ce modèle à toutes les FI et aux organisateurs de grandes manifestations sportives. Des programmes de sensibilisation ont déjà été lancés par l'International Rugby Board (IRB), l'agence antidopage de Nouvelle-Zélande et l'IAAF, entre autres organisations. Ce modèle offre les outils et supports nécessaires pour leur permettre d'offrir leurs propres activités de sensibilisation. Elle projette des diapositives sur la sensibilisation réalisée aux Championnats du monde des moins de 19 ans de l'IRB à Dubaï avec le stand, les bannières utilisées à partir du modèle, les prix décernés aux sportifs avec le logo de l'AMA et de l'IRB, etc.

Le comité des sportifs est un autre vecteur important des relations avec les sportifs. Le comité est rapidement devenu un porte-parole efficace des sportifs propres, proposant des réactions constructives aux programmes de l'AMA, par exemple sur les informations sur la localisation. Et il élève la voix au nom des sportifs propres du monde entier.

Ces messages ont été repris par le comité des sportifs lors des conférences de presse organisées aux Jeux olympiques d'hiver à Turin et à l'issue d'une récente réunion à Moscou.

Dans le domaine des relations publiques, elle souhaite rappeler les tendances et les difficultés constatées et les stratégies utilisées pour les résoudre. En Europe, Océanie, Amérique du Nord et dans certaines parties d'Afrique, on constate un grand intérêt envers l'AMA et la lutte contre le dopage dans le sport qui continue à se développer. Dans d'autres régions du monde, on perçoit la naissance d'un intérêt pour l'antidopage, et c'est l'occasion pour l'Agence d'affiner son message et de se faire connaître. Mais cela ne va pas sans difficultés. La nature technique de l'antidopage ne permet pas une communication rapide. Cela demande une formation approfondie et on constate un manque général de compréhension de l'antidopage dans les régions du monde où l'AMA n'était pas particulièrement présente jusqu'à présent. L'aspect positif de l'antidopage est rarement rapporté dans les médias, et il est clair que l'Agence doit se montrer proactive pour étendre la compréhension au sein des médias établis et renforcer ce type de relations. L'AMA doit également élaborer des relations et des contacts avec les médias dans de nouvelles régions du monde.

En politique générale, l'Agence a profité de tous les programmes et réunions dans le monde pour rencontrer les médias. Récemment, M. Frédéric Donzé, responsable des relations avec les médias, a tenu des réunions avec des médias à Séoul et à Tokyo. Par ailleurs, des conférences de presse ont été organisées dans les derniers mois à Turin aux Jeux olympiques et paralympiques, et à Moscou avec le comité des sportifs. L'AMA a utilisé son site Internet et ses magazines comme moyen d'éducation.

Dans l'année qui vient, l'AMA va demander l'aide des partenaires pour renforcer les relations et les contacts avec les médias. Elle va organiser un programme d'éducation à l'intention des médias aux Jeux asiatiques en décembre, et effectuera une tournée parmi les médias des certaines villes d'Amérique du Nord. Par ailleurs, elle continue de proposer aux membres du Conseil de fondation des comptes rendus mensuels sur les affaires concernant le dopage pour les tenir informés de manière cohérente.

Le magazine Franc Jeu est le principal outil de communication qui permet à l'AMA de proposer une éducation en profondeur sur les questions actuelles et d'informer les médias et les partenaires. Trois numéros sont parus depuis la dernière réunion du Conseil de fondation : le numéro de décembre sur l'harmonisation présente en profondeur le Programme mondial antidopage et sert de rappel sur les progrès des activités antidopage depuis la création de l'AMA en 1999. Le numéro publié pour Turin 2006 est venu souligner l'action contre le dopage aux Jeux olympiques et paralympiques. Le numéro sur la mission globale a été publié la semaine précédente. Il explore les stratégies actuelles, et notamment celle des ORAD, qui ont pour objet de développer des activités antidopage dans toutes les régions du monde. Les publications sont imprimées en anglais, en français et en espagnol et publiées également sur le site Internet.

L'AMA a lancé son nouveau site Internet en septembre dernier. Depuis, elle a passé beaucoup de temps avec chacun des départements pour favoriser la diffusion d'informations sur les programmes des départements. Elle donne deux exemples : un instantané de la bibliothèque numérique et une page du site Internet consacrée aux cas de jurisprudence, qui permet d'établir des liens avec les décisions du TAS et autres instances rendant des décisions dans les affaires de dopage.

En ce qui concerne les publications, on compte actuellement la Liste 2006 des substances et méthodes interdites, le Guide du sportif et la Brochure sur le contrôle du dopage.

En décembre de l'an dernier, les partenaires ont eu la possibilité de recevoir 100 exemplaires gratuits de chacune de ces publications. Plus de 12 000 exemplaires de la Liste et 5 000 exemplaires du Guide ont été livrés à 56 organisations de 41 pays.

Par ailleurs, l'AMA a lancé récemment un programme de partage de contenu à l'intention des partenaires, pour qu'ils puissent se procurer ce qui est élaboré par l'Agence et le reprendre dans leurs propres publications. Ils peuvent imprimer ce contenu sous leur marque, en se servant des photos de leurs sportifs et en traduisant le contenu dans leur langue. L'IRB a bien tiré parti de ce programme.

Enfin, elle souhaite projeter aux membres une brève vidéo qui exprime l'essence de ce qu'est l'AMA et rappelle au public que l'Agence représente les sportifs propres. Le but était de créer un produit dans un format universel très visuel, afin qu'il puisse être adopté par tous les partenaires et traduit dans leur propre langue. Une agence de publicité de Montréal a offert ses services sans frais pour créer cette vidéo. Elle a également remis un copie de ce DVD, et d'autres sont disponibles si nécessaire.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la communication.

8.1.1 Rapport du président du comité des sportifs

M. FETISOV présente le rapport du comité des sportifs.

Il remercie l'AMA de lui avoir donné la possibilité de réunir le comité des sportifs à Moscou, ce qui a permis de passer quelques jours à discuter de sujets très importants. L'administration de l'AMA et sa propre équipe ont réalisé un excellent travail pour préparer la réunion qui a été suivie d'une conférence de presse avec les médias russes. Des points ont été avancés pour renforcer la lutte contre le dopage dans le sport. Il estime que le moment était bien choisi pour créer le comité, et il est très important d'écouter les sportifs qui sont dans le circuit depuis de nombreuses années et qui connaissent la situation de l'intérieur.

Il souhaite présenter les suggestions formulées à cette occasion. Le comité encourage les joueurs des ligues professionnelles américaines à inciter leurs syndicats à adopter le Code mondial antidopage. Soulignant que les sportifs propres n'ont rien à cacher, les membres du comité estiment qu'il n'y a pas de raison de ne pas adopter ou de ne pas respecter le Code.

Le comité suggère que l'on devrait envisager des pénalités financières à l'encontre des responsables d'équipes, de fédérations ou d'organisations au sein desquelles des tricheurs participent en se dopant.

Le comité souhaite voir le TAS accroître ses pouvoirs pour permettre aux sportifs propres de réclamer des dommages ou des prix perdus contre des concurrents dopés, pour un effet plus dissuasif encore contre le dopage dans le sport.

Le comité se félicite de l'avis consultatif rendu le 24 avril par le TAS concernant les statuts de la FIFA et souhaite la prochaine acceptation complète du Code par les joueurs de football, ainsi que leur participation à des activités en faveur d'un sport propre, telles que celles du comité des sportifs de l'AMA.

Le comité souhaite faire progresser les programmes d'éducation destinés aux jeunes sportifs par des méthodes innovantes faisant appel à la musique ou à la bande dessinée.

LE PROFESSEUR MORRESI estime que la presse, souvent, ne dispose pas des informations nécessaires, et que lors des compétitions régionales, telles que les Jeux d'Amérique du Sud qui auront lieu dans son pays en novembre, les médias devraient être informés de la manière dont l'Agence lutte contre le dopage.

LE PRÉSIDENT tient particulièrement à ce que le plus de gens possible comprennent ce qui est fait et que l'AMA a été très active dans plusieurs manifestations régionales, même si elle n'a pas pu se rendre à toutes ces manifestations. En ce qui concerne la communication au sens large, il estime que les membres ne manqueront pas d'entendre parler de certains programmes de communication en cours, puisque c'est avant tout de cela qu'il s'agit.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du comité des sportifs.

8.2 Science

8.2.1 Rapport Santé, Médecine et Recherche

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST demande aux membres de se référer au rapport complet qui se trouve dans leur dossier. Il souhaite souligner quelques points d'importance particulière.

La Liste est l'un des documents les plus importants que produit l'AMA. Elle est valable de janvier à décembre. Le travail a commencé pour la Liste 2007, et le comité se prononcera définitivement sur la Liste 2007 en septembre ce qui sera immédiatement suivi par une autre réunion qui commencera le travail pour la prochaine liste. Ceci signifie donc de nombreuses réunions du comité Liste. La Liste proposée pour 2007 est en circulation auprès des partenaires. Une décision sera prise en septembre dans la mesure où la Liste doit être approuvée et publiée au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année.

La recherche est un autre point qu'il souhaite souligner. Il insiste sur l'importance du budget de recherche de l'AMA dans le monde scientifique. L'absence d'un financement international de la recherche antidopage a représenté un inconvénient majeur dans la lutte contre le dopage et la création de l'Agence a réellement été une étape dans la bonne direction. Bien que son budget dans les premières années n'ait pas été celui qu'on espérait, l'AMA y consacre désormais un montant substantiel. Sur la base des décisions prises par le Conseil de fondation et le Comité exécutif, les secteurs prioritaires découvrent des méthodes d'analyse scientifiquement solides pour détecter les substances dopantes figurant sur la Liste. C'est une nécessité permanente, car l'industrie pharmaceutique est très active dans la production des nouvelles substances et médicaments chaque année. L'Agence doit donc pouvoir compter sur des laboratoires totalement à jour dans les technologies modernes à même d'identifier les substances.

Le symposium sur le dopage génétique organisé en décembre à Stockholm est venu rappeler l'importance de ce budget. Les présidents de l'AMA et du CIO ont assisté à ce symposium qui a été clos par la reine de Suède. L'aspect officiel était à la hauteur du niveau scientifique. Il a été impressionné par les progrès réalisés par les nombreux centres de recherche du monde entier grâce au financement de l'AMA. On avait dit qu'il n'y aurait aucune possibilité de détecter le dopage génétique car cela signifierait que cela nécessiterait une intrusion dans le matériel génétique, corporel qui entraînerait la production naturelle de substances dopantes et qu'il ne serait pas possible de faire la différence entre la production génétiquement induite des substances corporelles et celle normalement induite. Cela s'est avéré inexact. Il ne s'agit plus désormais de savoir si le dopage génétique peut être détecté, mais de quand et comment. Et l'Agence est plus près de méthodes d'identification qu'elle ne l'aurait cru. Ceci montre l'importance de disposer de budgets de recherche.

Autre question qu'il souhaite aborder : celle de la réunion, il y a un mois, sur les paramètres sanguins et l'analyse du sang. Les membres se souviendront de la confusion à laquelle a donné lieu l'analyse du sang pour dépister le dopage sanguin d'un côté et celle liée à l'identification des paramètres sanguins interdisant temporairement la participation à une compétition, ce dernier type d'analyse étant réalisé par des FI et souvent confondu avec la détection du dopage. Il y a deux différentes méthodes sous deux auspices totalement différents qu'il ne faut pas confondre. Certains sportifs à Turin ont été interdits de compétition du fait de leur taux d'hémoglobine, conformément aux règles des FI concernées, et les médias les ont accusés d'être dopés, ce qui n'était pas le cas. Une réunion a été organisée avec les parties concernées pour trouver des règles et approches communes et dans la mesure du possible, conformes aux règles du Code mondial antidopage. C'est donc un travail en cours pour une meilleure explication au public.

Les statistiques 2005 des laboratoires sont publiées sur le site Internet. Il s'agit d'un rapport annuel d'un grand intérêt.

LE PROFESSEUR GERRARD déclare qu'en ce qui concerne la question des AUT, certains sportifs demandent à utiliser des substances interdites pour des questions de santé tout en continuant à pratiquer leur sport. Il souligne quatre différentes sphères d'activité. Plus de 13 500 AUT abrégés et plus de 1 000 AUT ont été entrées dans la base de données de l'AMA, il s'agit d'une tâche considérable entreprise par le Dr Garnier et son assistante au bureau de Lausanne. Le travail administratif que cela suppose est important, mais il en résulte une base de données constamment mise à jour.

Le modèle de bonnes pratiques, document administratif élaboré en consultation avec les FI et les ONAD a été distribué et sera diffusé pour consultation complète au début juin de cette année. Il s'agit là encore d'un travail important promis il y a quelque temps et désormais réalisé.

De même, le document intitulé Lignes directrices médicales existe sous forme de projet. Il sera prêt à être publié et consulté à la fin 2006. Il s'agit d'un document qui permettra aux ONAD et à leur comité pour l'AUT d'harmoniser leur approche face aux conditions médicales importantes. Déjà des lignes directrices ont été rédigées pour l'asthme, le diabète, l'ADHD et les déficiences en testostérone. On constate donc une harmonisation dans l'approche du diagnostic et du choix des thérapies retenues pour soigner ces affections.

Il a le plaisir d'annoncer qu'en décembre 2006, l'AMA organisera avec l'ONAD d'Allemagne un atelier organisé à l'intention spécifique des présidents de comités pour l'AUT qui sera une occasion de réunir du personnel essentiel pour débattre ces questions importantes auxquelles il a fait référence en ce qui concerne les AUT.

LE DR RABIN complète le rapport verbal donné par le professeur Ljungqvist et le professeur Gerrard. Les statistiques sont disponibles à l'entrée de la salle de réunion du Conseil de fondation. Elles seront rendues publiques et publiées sur le site Internet de l'AMA au début de la semaine.

Il attire l'attention sur la qualité du programme d'accréditation des laboratoires et sur le fait que l'AMA obtient une meilleure reconnaissance internationale grâce à sa collaboration avec l'ILAC. L'AMA a entraîné plus de 30 examinateurs formés aux SIC et aux normes ISO. Il s'agit donc de quelque chose de bien établi et, récemment, l'AMA a présenté son programme au Bureau international des poids et mesures, lequel s'est montré vivement intéressé par la qualité du matériel de référence certifié mis en place pour les laboratoires antidopage de l'AMA.

LE COLONEL SAMBAWA comprend qu'il semble qu'il n'existe aucune fondation pour soutenir de la recherche supplémentaire dans le champ dans lequel l'AMA travaille elle-même. Il en est très surpris. Il estime que la plupart des organisations régionales et politiques ont des agences qui pourraient soutenir la recherche. Il ne comprend pas vraiment pourquoi l'AMA ne prend pas contact avec les organisations internationales ou nationales susceptibles de soutenir la recherche.

En Afrique, se pose la question de l'usage des méthodes et substances traditionnelles toujours utilisées. Un sérieux travail de sensibilisation est exigé en ce qui concerne ces méthodes et substances traditionnelles qu'utilisent certains sportifs. Il estime qu'il faudrait étudier la meilleure façon de financer ce secteur important.

M. BESSEBERG apprécie l'initiative, mais on s'efforce désormais de coordonner le contrôle sanguin et les paramètres sanguins (non pas pour le contrôle de l'EPO) et les règles qu'ont trois FI de sports d'hiver et l'UCI. On peut espérer des lignes directrices sur lesquelles les FI pourraient se prononcer et leur permettre d'être opérationnelles lors de la prochaine saison d'hiver. Il faudrait que les trois fédérations aient les mêmes règles. Il espère qu'il sera possible de mettre ces règles en place pour la prochaine saison d'hiver.

M. RICCI BITTI déclare que les AUT représentent une charge administrative très complexe et la majorité semble provenir d'un petit groupe de pays bien développés. Il semble que les AUT soient accordées par les FI et suivies par l'AMA. Toutefois, celles accordées par les ONAD ne sont pas encore suivies par l'AMA. On constate une demande de cohérence à propos de la délivrance des AUT pour l'asthme.

L'autre question concerne le rapport T/E. Apparemment, les statistiques réunies par le groupe ne manqueront pas d'intérêt. On a compté 63 cas en 2005 et aucun n'a été classé comme une infraction de dopage. Il semble toutefois que baisser le rapport de six à quatre d'un point de vue opérationnel n'a pas été très apprécié. Il estime qu'il se devait de signaler ces points soulevés avant la présente réunion.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare que la recherche, lorsqu'elle est réalisée par des chercheurs du monde entier est fondée sur leur capacité d'entrer en concurrence avec d'autres projets dans la limite des fonds disponibles, et comme ceux-ci sont peu élevés pour la recherche contre le dopage dans le monde, les chercheurs dans ce domaine éprouvent beaucoup de difficultés à entrer en concurrence avec d'autres secteurs tels que la recherche contre le cancer, le SIDA ou les maladies circulatoires, etc. La nécessité d'un financement spécifiquement alloué à la recherche contre le dopage se faisait donc sentir, pour éviter aux chercheurs trop de difficultés à lever suffisamment de fonds. C'est pourquoi le financement de l'AMA est si fondamental pour la lutte contre le dopage dans le sport. Il existe d'autres fonds dans le monde également consacrés à ce secteur. L'USADA, par exemple, dispose d'un montant substantiel qu'elle affecte à des chercheurs, notamment en Amérique du Nord. Dans son propre pays, des fonds restreints sont mis à la disposition de ces recherches, mais dans la plupart des pays les sommes sont très limitées et virtuellement inexistantes, et un financement tel que celui de l'AMA est donc crucial. C'est pourquoi il serait très difficile à l'Agence de défendre la mise à disposition de fonds à cette fin à un niveau plus élevé. C'est ce qui a été fait parfois au sein de l'Union européenne, par exemple. L'AMA s'efforce de trouver les moyens de lever davantage de fonds pour la recherche, mais elle ne peut avoir de succès dans cette entreprise si elle ne fait pas valoir son intérêt propre en signifiant qu'elle est elle-même prête à investir un certain montant. Plus de 20% du budget de l'AMA sont affectés à la recherche, et c'est un argument qui a un impact sur d'autres institutions. Un certain nombre de projets actuellement pris en charge par l'Agence sont en fait co-financés avec l'appui d'autres fonds de recherche tels que ceux de l'USADA.

La question que M. Besseberg a soulevée est une priorité en vue d'une solution commune au problème confus que posent ces divers types d'analyses de sang. Il espère qu'un programme conjoint sera en place pour la prochaine saison d'hiver.

Quant aux questions des AUT, les experts répondront mieux que lui. Il est parfaitement au courant des problèmes concernant les AUT, le poids administratif, etc.

Le rapport T/E a été baissé de six à quatre. On a compté un nombre de cas limités entre quatre et six, mais il y en a encore, et il estime qu'il est peut-être encore trop tôt pour revenir sur le rapport en question. Une lettre d'explication sera bientôt adressée aux partenaires pour leur demander leur point de vue, la question reste donc ouverte et il est tout à fait possible que, lors de la mise au point de la Liste en septembre, ce rapport soit changé.

LE PROFESSEUR GERRARD déclare à propos de la question sur l'asthme que durant la courte période des Jeux olympiques, un critère différent semble être imposé pour le diagnostic, et le contrôle des sportifs demeure préoccupant depuis de nombreuses années. Il lui semble que le comité des AUT étudie cela très étroitement. Très prochainement, un document sera soumis pour consultation, expliquant plus clairement l'opportunité d'une telle série de procédures pour l'établissement d'un diagnostic de l'asthme, et cela devrait aider le sport de M. Ricci Bitti et nombre d'autres.

Il souhaite faire un commentaire concernant la question soulevée par son collègue nigérian à propos de la recherche dans les médecines traditionnelles. Des travaux de recherche sensés dans ce secteur sont extraordinairement difficiles, et le message qu'il

souhaiterait que le colonel Sambawa transmette à ses collègues est que l'usage de médecines traditionnelles comporte le risque et le danger d'une contamination des produits en l'absence d'un contrôle de production consistant et, dans de nombreux cas, de tout contrôle de qualité. Du coup, la responsabilité ultime repose sur les sportifs. Le fait est que ces remèdes traditionnels, naturels, à base d'herbes médicinales ne protègent en rien les sportifs d'un possible RAA, et il ne croit pas qu'aucune recherche aidera l'AMA dans ce secteur.

LE PRÉSIDENT explique que la recherche générale provient également de la procédure d'accréditation des laboratoires. Il pense que ces laboratoires doivent consacrer au moins 7% de leur budget total à la recherche.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du comité Santé, Médecine et Recherche. Il sera tenu compte des suggestions présentées par les membres du Conseil de fondation.

8.3 Éducation

8.3.1 Rapport du président du comité Éthique et Éducation

M. BOUCHARD souhaite faire certaines observations au nom du président du comité Éthique et Éducation, M. Chong. Avant de présenter le rapport, il souhaite la bienvenue à Julie Carter au sein de l'équipe de l'AMA. Son expérience étendue dans un grand nombre de domaines sera un atout pour l'équipe. Il se réjouit de travailler avec elle à l'avenir.

Il est clair que l'éducation représente un élément fondamental du mouvement mondial antidopage. Il est également évident que développer un programme efficace qui réponde à une large variété de cibles et de groupes du monde entier ne va pas sans difficultés. Le comité souhaite se concentrer davantage sur, et également établir des liens avec d'autres secteurs de l'infrastructure antidopage, y compris les bureaux régionaux de l'AMA et les ORAD en développement.

Le comité Éthique et Éducation a tenu une réunion les 27 et 28 avril, et il a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des nombreuses initiatives en cours. Il a également constaté l'élaboration d'une approche renouvelée de la stratégie d'éducation à partir des expériences acquises.

Une bibliothèque numérique a été lancée comme outil de partage de l'information disponible dans le monde entier. Elle facilitera les relations entre les partenaires et l'échange d'informations entre les différents groupes. Il encourage les membres à demander que leurs organisations transmettent à l'AMA le matériel éducatif dont elles disposent, afin qu'il puisse être partagé.

Il souhaite revenir sur les symposiums sur l'éducation, qui continuent d'être une priorité de l'Agence puisqu'ils sont indispensables à la formation du personnel et facilitent les partenariats et les mentorats dans les régions et pays en développement. En 2006, des symposiums sur l'éducation sont prévus à Athènes du 25 au 27 mai, à Kuala Lumpur du 29 au 30 août, puis en Inde en septembre 2006. On espère également l'organisation d'un symposium en Afrique francophone en 2006.

Enfin, le comité a recommandé que le personnel renforce sa stratégie d'éducation en révisant les éléments éducatifs présents dans le Code, dans le cadre de la procédure de révision du Code et ses liaisons avec la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport.

MME CARTER explique qu'elle n'a rejoint l'AMA qu'il y a un mois mais elle a déjà pu se rendre compte de l'importance de la collaboration avec les partenaires, ainsi qu'avec les autres départements et avec sa collègue Mme Hunter et son équipe. Un excellent travail est en cours en terme de communication et d'harmonisation : communication par la diffusion des règles et de l'information, harmonisation par les contrôles et les sanctions.

Il lui semble impératif de développer l'aspect préventif et de déterminer le message, le contenu et les moyens de communication pour toucher sur le terrain tous les utilisateurs de toutes les cultures, âges et secteurs d'activité.

Les membres disposent d'un rapport complet dans leur dossier, mais elle souhaite revenir sur certains des projets et outils essentiels actuellement utilisés par le département Éducation. Tous les deux ans, l'Agence diffuse un questionnaire sur l'éducation. Il a été proposé en 2005 sous la forme de questions-réponses à choix multiples, avec la possibilité d'ajouter des commentaires. Les résultats sont en cours de compilation et aideront à définir la stratégie à venir.

L'Agence s'est énormément concentrée sur les sportifs et les entraîneurs et à l'avenir les groupes cibles devraient être élargis pour toucher également le personnel et les équipes médicales des sportifs, pharmaciens compris, et ceux qui ont des fonctions clés dans la vie des enfants et des sportifs.

Par ailleurs, l'AMA va mettre l'accent sur le suivi car il est important de bien se rendre compte de ce que les participants feront du matériel et des informations obtenus lors des symposiums. Elle attachera une grande attention à l'organisation de symposiums dans les régions qui n'en ont pas encore eu. Mme Ebermann a aimablement réalisé ces transparents sur lesquels figurent les pays dans lesquels des participants ont assisté à l'un des symposiums. On compte déjà un certain nombre de pays, et l'objectif est d'en toucher encore plus dans les secteurs blancs sur les transparents.

On est également à la recherche d'une manière d'adresser au mieux le message aux jeunes. Le département Éducation a déjà commencé à collecter du matériel et des programmes, et il prévoit la mise au point d'une mallette pédagogique très simple dans sa forme, qui laissera aux utilisateurs sur le terrain la possibilité de l'adapter à leurs besoins spécifiques régionaux, locaux et sociaux.

L'AMA a récemment tenu un certain nombre d'ateliers pilotes pour les programmes à l'intention des entraîneurs. Le matériel de ces stages est actuellement en cours de révision par le groupe de travail qui l'a créé et qui élabore également de lignes directrices à l'intention de ceux qui dirigent ce type d'ateliers. Tout cela est fait en s'efforçant de laisser aux utilisateurs sur le terrain la possibilité d'une adaptation.

Au niveau de la recherche en sciences sociales, un certain nombre de projets de recherche ont été financés il y a deux ans. Le département est en train d'examiner les résultats de ces projets et un appel à propositions sera diffusé le 30 mai. À présent, la recherche en sciences sociales s'est fixé pour objectif d'élargir la catégorie des sujets étudiés pour encourager des projets de meilleure qualité et, en cas d'intérêt et de résultats appropriés, l'AMA sera incitée à augmenter les montants de financement des bourses de recherche en sciences sociales.

M. Bouchard a rappelé l'outil que représente la bibliothèque numérique, et l'Agence tient à ce que les membres et ceux qu'ils représentent, ainsi que les partenaires, contribuent à la mise en place de ce moyen de communication.

L'AMA a également récemment lancé un forum électronique, plateforme sur Internet dont le but est de faciliter la communication entre tous les participants aux symposiums sur l'éducation. À l'heure actuelle, la cible reste très spécifique, mais elle espère développer cet outil pour l'utiliser dans d'autres projets d'éducation et, en cas de succès, après examen des résultats du projet pilote, elle espère que les autres départements de l'Agence pourront le reprendre pour leurs projets respectifs. Il s'agit d'un outil simple de communication, qui devrait venir appuyer les procédures de suivi relatives aux symposiums sur l'éducation.

M. Bouchard a également été assez aimable pour rendre compte des principaux messages émis lors de la récente réunion du comité Éthique et Éducation lequel reviendra sur ces initiatives à sa prochaine réunion des 12 et 13 octobre. Elle se réjouit de collaborer avec tous et d'utiliser tous les moyens de communication avec les

partenaires et autres : le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, les CNO, la Solidarité olympique, etc.

M. KALTSCHMITT estime que la plus grande partie du programme d'éducation est destinée à des publics spécifiques, tels que les sportifs et la communauté sportive. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager une campagne au profit de l'AMA elle-même ? Elle traite avec les gouvernements, ce qui en comprend beaucoup de petits qui, souvent, ne savent pas ce que signifie l'AMA, et il lui semble qu'une campagne pourrait venir appuyer politiquement la position de l'Agence et présenter ce qu'elle représente réellement et ce qu'elle réalise dans le monde. Ceci pourrait être fait auprès d'un grand nombre de personnes qu'il connaît et qui seraient prêtes à aborder la question. Cela présenterait l'AMA sous un jour différent, et il se demande si on ne pourrait pas faire quelque chose en ce sens.

MME CARTER répond qu'on a bien l'intention d'élargir les groupes cibles et les gouvernements et les institutions font partie des entités supplémentaires sur cette liste. Il reste à déterminer comment cela peut se faire en pratique, et une partie repose sur les relations qui s'élaborent à ces forums. Elle a récemment rencontré M. Murrell, qui dirige l'ORAD des Caraïbes et elle s'est entretenue avec lui de la production éventuelle d'une mallette pédagogique qu'il pourrait utiliser dans sa région, avec des modèles de lettre à adresser aux gouvernements et aux institutions pour leur demander leur aide dans la transmission du message. L'AMA va travailler dans cette direction, et elle remercie M. Kaltschmitt de son commentaire très utile.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du comité Éthique et Éducation.

8.4 Gouvernements

LE PRÉSIDENT explique que les partenaires du Mouvement olympique ont fait part de leur déception devant le nombre peu élevé de ratification de la Convention de l'UNESCO. Cela fait désormais six mois que celle-ci a été adoptée, et seuls 13 pays sur les 191 à avoir participé à la Conférence de l'UNESCO sont parvenus à présenter des instruments de ratification à l'UNESCO. Tant que 30 instruments ne seront pas parvenus à l'UNESCO, la Convention ne pourra pas entrer en vigueur. Les gouvernements ont expliqué qu'ils œuvraient aussi rapidement que possible et que ces efforts seraient poursuivis, mais qu'il s'agissait d'un processus compliqué et que cela demandait plus de temps que peut-être ils avaient estimé en 2003 lorsqu'ils ont souhaité un délai supplémentaire jusqu'aux Jeux de Turin pour créer la Convention. Le Mouvement olympique est prêt à tout pour les soutenir. Si la communauté sportive peut faire quoi que ce soit en faveur des gouvernements et de l'accélération du processus, elle le fera. Mais il est essentiel que la Convention entre en vigueur le plus rapidement possible.

MME JANSEN déclare qu'elle va présenter un rapport sur quatre secteurs clés : la Déclaration de Copenhague, les contributions des gouvernements, le développement de programmes antidopage et le secrétariat du Commonwealth, et la Convention de l'UNESCO.

En novembre, elle rapporté qu'il y avait 182 signataires de la Déclaration de Copenhague. Ils sont à présent 185. Pour l'Europe, cela signifie un taux de signature de 100%. L'Océanie se trouve également dans cette situation, mais avec la reconnaissance du CNO des Îles Marshall, reconnues comme CNO à compter du 1^{er} janvier, l'AMA va prendre contact avec ce pays pour savoir où il en est dans ce processus. L'Agence a également récemment entendu que Aruba s'apprêtait à signer la Déclaration, et il reste jusqu'à présent 17 pays qui n'ont pas signé.

En ce qui concerne les contributions gouvernementales, l'objectif est d'en recevoir le versement complet et dans les délais. En mai 2003, l'AMA avait perçu 19,60% et, en décembre de la même année 76,33%. En comparaison, cette année l'AMA a déjà reçu

75,87%. En terme du nombre de pays contribuant au budget de l'AMA, en 2003, on comptait 104 pays qui avaient déjà contribué et en mai de cette année, 102. Les niveaux de contribution ont augmenté et l'époque des versements s'est accélérée. L'AMA continuera à s'efforcer d'obtenir les 100%.

Les membres se souviendront que l'Agence collabore avec le secrétariat du Commonwealth pour la prise en charge de trois experts du développement de programmes antidopage dans les Caraïbes, en Afrique et en Océanie. Les trois experts soutenus par le secrétariat du Commonwealth sont désormais en place à Fidji, au Kenya et à la Barbade.

Un rapport soumis à la réunion des ministres des Sports du Commonwealth en mars 2006 est également joint. Ce document a été bien reçu par les ministres et ils continuent de soutenir le projet.

En ce qui concerne la Convention de l'UNESCO, l'AMA s'est efforcée d'inciter les gouvernements à ratifier la Convention, adoptée à l'unanimité par les gouvernements le 19 octobre. Elle a envoyé des copies du texte à tous les pays au début novembre pour encourager la ratification. Pour sa part, l'UNESCO a envoyé des copies en six langues le 19 décembre, et certains gouvernements ont fait savoir qu'ils avaient besoin de copies certifiées avant de pouvoir lancer leur procédure de ratification. L'Agence a fourni un rapport sur l'état des ratifications à la Session du CIO en février et à tous les membres du Conseil de fondation. Les membres ont également reçu copie du rapport mis à jour au 27 avril. Actuellement, 13 gouvernements, dont la liste apparaît à l'écran, ont ratifié la Convention. Lorsque la Grande-Bretagne a ratifié la Convention, les Bermudes et les îles Caïmans ont également demandé à être incluses (il s'agit de territoires de la Couronne britannique qui ont tous les deux des CNO).

Chaque gouvernement doit ratifier ce document conformément à ses propres procédures constitutionnelles, et les gouvernements ont fait savoir que cela prenait du temps. Elle estime que 38 à 40 pays entre octobre 2005 et mai 2006 ont tenu des élections, fait l'objet de troubles civils ou d'une instabilité politique, ou se sont retrouvés avec de nouvelles administrations.

En ce qui concerne l'action de l'AMA, les membres ont un rapport résumant tout ce qu'elle a fait pour encourager des ratifications. Elle a entretenu une correspondance directe et par le biais de ses bureaux régionaux qui ont pris contact avec les gouvernements directement. M. Mikkelsen a travaillé avec la région Europe. De par leur mandat, les conseils des ORAD doivent inciter tous les pays à signer la Déclaration de Copenhague, ratifier la Convention et effectuer leurs versements à l'AMA. Il y aura dix réunions d'ORAD cette année, ce qui comprend 84 pays. Le Conseil de l'Europe, à sa réunion de novembre dernier et par une recommandation publiée cette semaine, a enjoint les pays à ratifier la Convention le plus rapidement possible. Les ministres du Commonwealth se sont réunis à Melbourne, et d'autres réunions ont eu lieu dans les Amériques, qui ont toutes recommandé une ratification rapide. L'UNESCO a également pris des mesures. Une réunion a eu lieu en mars pour enjoindre tous les délégués de l'UNESCO à agir en ce sens. Il s'agit seulement là de quelques-unes des actions entreprises.

La conférence des Parties est prévue en juillet, et 30 ratifications sont nécessaires avant mai 2006 pour permettre à cette réunion d'avoir lieu.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur les gouvernements.

8.5 Observateurs indépendants/Audit – Approche future

8.5.1 Turin 2006 – Rapports des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques et paralympiques de Turin

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'aucun des trois rapports que l'Agence attend des équipes d'Observateurs indépendants de Turin et Melbourne n'est pas encore prêt. L'AMA tient à exprimer toute sa gratitude aux organisateurs des manifestations et aux Observateurs indépendants eux-mêmes, qui se sont acquittés de leurs tâches sur chaque site de manière extrêmement professionnelle.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité des Observateurs indépendants.

8.5.2 OI/Audit – Approche future

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que l'AMA va procéder à un examen de gestion interne du programme des Observateurs indépendants avec l'aide de plusieurs chefs de mission des OI et qu'elle en rendra compte au Comité exécutif en septembre avec quelques idées sur la manière de s'occuper de ce programme à l'avenir.

LE PRÉSIDENT déclare que les rapports ont été réalisés mais, dans le cadre du protocole convenu, l'AMA les a envoyés aux clients concernés pour qu'ils puissent les commenter et éviter toute controverse en ce qui concerne les faits. L'AMA attend d'avoir reçu ces commentaires avant de les publier. L'AMA a bénéficié d'une excellente collaboration de la part de ces organisations, et les équipes d'Observateurs indépendants ont réalisé un travail remarquable.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité sur l'audit.

8.6 Bureaux régionaux

8.6.1 Le Cap

M. SWIGELAAR rappelle qu'un rapport complet se trouve dans le dossier des membres, et il en extrait certains points principaux sur lesquels il tient à revenir.

Un symposium sur l'éducation très réussi a eu lieu en Égypte, avec la présence de représentants de 13 pays d'Afrique du Nord et de l'Est.

Le programme des ORAD progresse de manière satisfaisante, et il est mis en place avec le soutien total des pays concernés.

En terme de pays pris individuellement, il est réconfortant de constater le nombre d'entre eux qui prennent contact avec le bureau du Cap pour lui demander de l'aide dans la mise en place de leur programme antidopage et son soutien pour son fonctionnement.

Le bureau régional a lancé une initiative avec un diffuseur d'émissions sportives installés en Afrique du Sud et qui touche environ 35 pays d'Afrique. Il avait pris contact avec le bureau en proposant de mettre du temps d'antenne à la disposition de l'AMA pour la diffusion de messages sur le continent.

Le nouveau membre africain du Conseil de fondation de l'AMA, le ministre Chamunda a rendu visite au bureau et il a pris part à cette initiative. Il espère rendre compte des progrès de ce projet à la prochaine réunion du Conseil de fondation. La communication dans la région est essentielle. À côté de la lettre d'information, il a également créé un rapport trimestriel qui sera diffusé dans toute la région. En terme de difficultés, il a lancé une recherche et s'est rendu compte qu'en 2004 la France disposait de davantage de lignes de téléphone fixes que toute l'Afrique.

Le manque de financement est un frein au sport en général sur le continent. Ensuite, naturellement, il y a l'instabilité politique et administrative. Si une nouvelle administration s'installe, il doit tout recommencer à zéro en terme de coopération.

Concernant la Déclaration de Copenhague, sept pays du continent doivent encore la signer. La diapositive projetée a pour objet de donner aux membres du Conseil de fondation une idée de la situation actuelle. Il s'efforce d'obtenir ces signatures, et la plupart des pays ont indiqué qu'ils étaient en train de procéder en ce sens.

Le Nigeria a ratifié la Convention de l'UNESCO, qui demeure l'un des grands secteurs d'intérêt du bureau régional. On utilise certaines stratégies pour que l'information indispensable parvienne à tous les pays, et il a bien l'intention d'intensifier ces efforts avec l'aide des membres du Conseil de fondation.

L'une des initiatives lancées l'an dernier a porté ses fruits, avec le courrier du président de l'Union africaine adressé à tous les chefs d'État du continent pour les enjoindre de ratifier la Convention. Il s'agit là d'une étape très positive. Le président du Conseil supérieur du sport en Afrique a également écrit à tous les ministres des Sports du continent.

Pour ce qui est de l'action future, les principaux secteurs d'intérêt du bureau sont d'assurer les ratifications de la Convention de l'UNESCO ainsi que l'amélioration du versement des contributions. Des progrès remarquables sont notables à cet égard, et on peut s'attendre au versement de contributions.

Le bureau s'efforce également d'obtenir des CNO et des autres partenaires qu'ils œuvrent à la mise en place complète du Code. En terme de développement antidopage, il existe deux ORAD et d'autres devraient suivre.

L'éducation est un thème essentiel, et le premier symposium sur l'éducation de l'AMA a eu lieu au Caire du 27 au 29 novembre 2005. Le symposium a bénéficié d'une bonne participation, et tous les participants ont exprimé leur soutien à ce type de rencontre et leur intérêt pour les informations diffusées. L'Agence est en train d'en préparer un autre en Afrique occidentale pour juillet ou août 2006, et le bureau régional apporte son concours en faisant la liaison avec l'éventuel pays d'accueil et en contactant les participants envisagés.

En ce qui concerne le programme de sensibilisation des sportifs, un certain nombre de manifestations de sensibilisation seront organisées en Afrique, et l'IAAF a prévu la mise en place de son premier programme de sensibilisation des sportifs à l'occasion du Championnat d'Afrique d'athlétisme senior à Maurice en août de cette année.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional du Cap.

8.6.2 Montevideo

M. TORRES VILLEGAS souligne qu'il est important de noter que la première étape pour disposer d'une base solide en vue de développer des actions antidopage dans la région est de mieux faire connaître l'Agence dans la région. Parmi ses fonctions importantes on compte l'éducation et la formation. Les moyens sont disponibles et les principaux objectifs sont de montrer et d'enseigner comment les utiliser.

Il est important de maintenir la lutte contre le dopage dans les programmes régionaux, ce qui explique les nombreuses manifestations et rencontres sportives auxquelles le bureau régional prévoit de participer au cours des mois à venir. La plupart des pays de la région travaillent actuellement aux questions de dopage.

En ce qui concerne la mise en place du Code, seuls quatre pays doivent encore signer la Déclaration de Copenhague. Pour ce qui est de la Convention de l'UNESCO, il s'agit d'un processus ardu, mais tous les gouvernements ont été encouragés à ratifier le plus rapidement possible et on espère que quatre instruments de ratification seront

prochainement rapportés à l'UNESCO. L'Argentine, le Brésil, le Panama et le Pérou sont très avancés dans le processus de ratification.

Le bureau régional met l'accent sur l'adoption du Code et sur la mise en place pratique des règles. Le programme d'ORAD est un outil très important pour la région. Deux ORAD sont en cours de mise en place dans la région, l'une dans les Caraïbes et l'autre en Amérique centrale. Une ORAD est prévue pour les pays d'Amérique du Sud, et la première réunion aura lieu en juin.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Montevideo.

8.6.3 Tokyo

M. HAYASHI précise que le bureau régional de Tokyo continue d'entretenir des relations actives avec la majorité des gouvernements et des partenaires du Mouvement sportif de la région, en les informant sur l'AMA et ses activités. Les liens positifs se sont renforcés entre le bureau et les divers partenaires, grâce aux séminaires organisés ensemble et diverses autres réunions.

Pour ce qui est du financement, la troisième réunion intergouvernementale asiatique aura lieu en Thaïlande le 26 mai 2006, et les Jeux Asiatiques de 2006 à Doha en décembre 2006 donneront à tous les ministres des sports d'Asie l'occasion de s'entendre sur un partage de la part de financement entre les pays.

À propos de la Convention de l'UNESCO, le bureau régional a incité tous les gouvernements d'Asie à la ratifier et à l'appliquer par contacts directs avec les pays ou par leurs missions diplomatiques. Les membres du Conseil de fondation de l'AMA et d'autres pays essentiels de la région sont incités à assumer un rôle directeur à ce sujet. En tout, 37 pays d'Asie sur 43 ont signé la Déclaration de Copenhague.

Le bureau régional s'est également efforcé à ce que les organisateurs de grandes manifestations sportives et les Fédérations internationales de sports non olympiques respectent le Code.

Une ORAD a récemment été établie pour les États du Golfe au Koweït, dans le cadre du programme de développement antidopage. Le développement en Asie centrale et en Asie du Sud-Est devrait commencer en mai, avec des réunions en Ouzbékistan et Thaïlande.

Le bureau régional a également encouragé les ONAD asiatiques à organiser des séminaires antidopage pour améliorer les standards régionaux. Le Japon a prévu d'organiser un séminaire en 2006 comme celui tenu à Tokyo en avril 2005.

Deux symposiums sur l'éducation sont prévus pour la région en 2006, un à Kuala Lumpur (Malaisie) du 29 au 30 août et un en Inde en septembre. Le bureau régional collabore avec les pays hôtes et le bureau principal de l'Agence pour assurer le suivi des symposiums.

Dans le champ de la communication, le bureau publie trois lettres d'information par an pour faciliter la diffusion de l'information antidopage à tous les partenaires de la région.

La prochaine réunion intergouvernementale régionale aura lieu le 26 mai 2006 en Thaïlande, et on y discutera des questions régionales antidopage. Le bureau régional participe à la préparation de la réunion et est également responsable de la mise au point des diverses recommandations et conclusions de ces réunions.

La procédure d'élection des membres asiatiques au Conseil de fondation de l'AMA pour les mandats de 2007 à 2009 devrait être conduite par l'un des quatre membres du Conseil de fondation de la région. En 2004 et 2005, en l'absence d'un cadre

gouvernemental approprié, cette procédure avait été proposée par le bureau régional, qui restera disponible à titre d'observateur sur demande.

Enfin, le bureau régional a régulièrement fait la promotion d'ADAMS dans la région et a récemment reçu une demande de pays d'Asie du Sud-Est pour des séances de formation. Le bureau coordonnera cette action avec le bureau principal de l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Tokyo.

8.6.4 Lausanne

M. MOSER rappelle que les activités concernant la liaison avec les FI ont déjà été abordées dans les rapports précédents.

Des réunions ont eu lieu avec les FI à Lausanne en décembre 2005 pour discuter des contrôles hors compétition, de la gestion des résultats et de la mise en place d'ADAMS.

En terme d'autres activités, des séances de formation d'ADAMS ont eu lieu à Lausanne les 2, 3, 6, 8 et 9 février, et les 1^{er} et 2 avril de cette année.

Mme Hunter a rencontré les responsables du Musée olympique et de la Solidarité olympique et le département de la gestion de l'information du CIO le 15 mars.

Le comité pour l'AUT de l'AMA s'est réuni les 28 et 29 mars, et le symposium des FI/ONAD s'est déroulé les 30 et 31 mars. Une réunion sur les paramètres sanguins a eu lieu avec diverses FI le 8 avril 2006.

Des réunions en vue du transfert du bureau à la Maison internationale du Sport ont eu lieu également, et le déménagement du bureau est programmé pour le 10 novembre de cette année.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du bureau régional de Lausanne.

8.7 Fédérations internationales

M. MOSER déclare qu'il est régulièrement en contact avec les FI afin de maintenir le contact entre les FI et l'AMA pour les actions définies dans le Plan stratégique et sur la base des instructions de l'administration.

En décembre 2005, une équipe de Montréal a rencontré plusieurs FI installées en Suisse pour examiner les activités de contrôles hors compétition, les problèmes de gestion des résultats et de la bureau principal de l'AMA et du bureau régional européen.

Pour ce qui est de l'avenir immédiat, l'Agence va effectuer davantage de formation à ADAMS, avec des séances prévues en mai, en juin et en juillet et des visites de suivi.

Le développement de programmes antidopage des FI est une autre activité importante. L'AMA a procédé à une consultation des diverses FI qui ont fait part de la nécessité d'activités conjointes, et une réunion de l'équipe de projet du Code est prévue le 14 juin à Lausanne.

L'Agence participera également à des réunions au cours desquelles elle fera des présentations, comme la prochaine réunion des CNO européens à Bucarest et celle de la commission des athlètes du CIO.

Le symposium 2007 des FI est déjà programmé pour les 27 et 28 mars, et il aura lieu au Musée olympique de Lausanne.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité de
la liaison avec les FI.

8.8 ADAMS – Système d'administration et de gestion antidopage

M. BIRDI précise que depuis son rapport à la dernière réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation en novembre 2005, la mise en place d'ADAMS progresse conformément au plan d'ensemble.

Après que la première version d'ADAMS ont été mise en service en août 2005, dix organisations antidopage et un organisateur de grande manifestation sportive, le CIP, ont commencé à utiliser ADAMS à la fin de 2005. La rationalisation et l'actualisation d'ADAMS se sont poursuivies au cours du dernier trimestre après avoir reçu les réactions des utilisateurs du système. Ces améliorations ont été reprises dans la version 1.1 d'ADAMS mise en place avant la fin de l'année.

Le CIP a utilisé ADAMS aux Jeux paralympiques d'hiver de Turin en mars 2006. Les profils des sportifs participants, les AUT et les informations nécessaires concernant les épreuves sportives ont été saisis par l'AMA avant les Jeux paralympiques. Les formalités administratives des contrôles de dopage et les résultats de laboratoire au cours des compétitions ont été saisis dans ADAMS et c'est à partir du système qu'ont été produits les rapports qui s'en sont suivis. Tous les rapports produits par ADAMS ont correspondu à ceux du CIP. L'installation s'est donc déroulée avec succès.

La version française d'ADAMS a été installée le 31 janvier 2006, avant la troisième phase de formation. Une quatrième séance a eu lieu les 1^{er} et 2 avril, après le symposium des FI/ONAD à Lausanne. Les prochaines séances de formation sont prévues au cours de chaque trimestre de 2006. Par ailleurs, des séances seront programmées en Asie pour répondre à la demande des partenaires de la région.

Au premier trimestre de 2006, huit OAD supplémentaires se sont mis à utiliser ADAMS et quatre autres ont commencé à s'en servir à partir d'avril et dans les deux premières semaines de mai qui précédaient les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

Plus de 20 laboratoires accrédités par l'AMA ont reçu une formation à ADAMS, et les séances restantes auront lieu à la fin du mois d'août de cette année. Les 33 laboratoires accrédités ont été informés qu'ils seront tenus d'utiliser ADAMS à compter du 1^{er} octobre, après une période d'essai d'un mois.

ADAMS a été présenté au symposium des FI/ONAD qui a eu lieu à Lausanne à la fin de mars. Cette présentation générale décrivant les avantages d'ADAMS a été suivie d'une démonstration complète du système, et les réactions se sont avérées très positives.

On estime qu'à la fin de 2006, toutes les FI reconnues par le CIO, 50 ONAD et tous les laboratoires accrédités par l'AMA utiliseront ADAMS. Le nombre réel de FN et de sportifs utilisateurs dépendra des FI.

ADAMS sera utilisé aux Jeux asiatiques à Doha en décembre de cette année. Les détails de cette mise en place sont en cours d'élaboration avec le Conseil olympique d'Asie.

Un groupe d'utilisateurs d'ADAMS a été constitué, chargé de suivre les améliorations du système. Sa première réunion est fixée en mai 2006.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité
d'ADAMS.

8.9 Standards et Harmonisation

8.9.1 Compte rendu d'activité des contrôles hors compétition

M. ANDERSEN explique que des contrôles ont été réalisés sur 3 114 sportifs en 2005, 162 ont été accompagnés de contrôles sanguins. Les contrôles ont été réalisés dans un plus grand nombre de sports qu'auparavant (40 en tout) et ont compris des sportifs de 119 nationalités) contrôlés dans 70 pays.

On s'est concentré sur les sports concernés par les Jeux olympiques et paralympiques de Turin.

Pour 2006, le but est le même qu'en 2005, avec au moins 3 000 contrôles prévus, y compris le contrôle sanguin pour les transfusions, l'hormone de croissance et les transporteurs artificiels d'oxygène. L'AMA est en bonne voie de respecter sa cible.

Environ 50% de l'administration des prélèvements d'échantillons ont été sous-traités en 2006. Cette délégation de travail ne comprenait pas les contrats avec les FI ou la planification de la répartition des contrôles, qui continuent d'être gérés directement par l'AMA. Après appel d'offres, l'administration d'environ 25% de l'ensemble des contrôles a été allouée à IDTM et 25% supplémentaires à ADS, tous les deux par des accords supplémentaires.

L'équipe de contrôle utilise la base de données ADAMS pour la planification des contrôles et la saisie des données. Ce système est facile à utiliser et efficace pour la coordination et les comptes rendus. Au fur et à mesure que les OAD rejoindront le système, on en obtiendra d'autres avantages sur le plan du partage de l'information et de la coordination.

En ce qui concerne la gestion des résultats, l'AMA a enregistré 61 résultats d'analyse anormaux et deux autres violations potentielles de règles antidopage en 2005. L'Agence, jusqu'à présent, a enregistré en 2006 cinq résultats d'analyse anormaux et une autre violation potentielle de règles antidopage. Aucun des cas de cette année n'a jusqu'à présent entraîné de sanction.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité des contrôles hors compétition.

8.9.2 Rapport sur le symposium FI/ONAD

M. KOEHLER rappelle que l'AMA a tenu son troisième symposium antidopage à l'intention des Fédérations internationales les 30 et 31 mars 2006, avec la participation d'ONAD. Le principal objectif du symposium était de réunir les FI et les ONAD pour discuter des questions de coordination et des sujets d'intérêt mutuel en vue d'alléger la charge de travail de chaque organisation antidopage. Les principaux points abordés ont été les contrôles, les informations sur la localisation des sportifs et les AUT. Des résumés du symposium ont été rédigés par l'AMA et distribués à tous les participants en leur demandant leurs commentaires et réactions avant mai 2006. La copie définitive de ces notes devrait être disponible sur le site Internet de l'AMA au début juin 2006.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du symposium FI/ONAD.

8.9.3 Développement de programmes antidopage

M. KOEHLER indique que le développement de programmes antidopage continue de toucher les pays dans lesquels il n'y a pas ou peu de prélèvements d'échantillons ni d'éducation ou de programmes de contrôles du dopage de qualité.

Le Code mondial antidopage exige de tous les pays qu'ils aient une ONAD. Conformément au Code, le CNO est responsable de l'antidopage en l'absence d'une

ONAD dans le pays. Le principal objectif de l'AMA est de s'assurer que le Code soit respecté et que les pays souscrivent à ses valeurs et programmes.

Le concept général du programme est de réunir des pays aux intérêts géographiques et linguistiques semblables pour une mise en commun des ressources humaines et financières et pour diminuer la charge qui pèse sur les pays et CNO plus modestes. L'Organisation régionale antidopage (ORAD) est responsable de la coordination de toutes les activités dans une région précise, c'est-à-dire le prélèvement des échantillons, la gestion des résultats, les appels, l'approbation des AUT et la diffusion de l'éducation et de l'information.

En 2005, des ORAD ont été créées avec succès en Afrique de l'Est, en Océanie, aux Caraïbes, en Amérique centrale et dans les États du Golfe. Le développement d'ORAD en 2006 porte sur l'Amérique du Sud, l'Afrique australe, l'Afrique occidentale, l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est.

En ce qui concerne la procédure de création des ORAD, les gouvernements et les CNO ont été réunis afin qu'ils s'entendent sur une structure convenant à une région donnée. Les rôles et les responsabilités de l'ORAD sont étudiés en reconnaissant que chaque pays doit tout de même avoir une ONAD, même si l'ORAD facilite les contrôles et l'éducation.

Avec ces organisations, un cadre a été mis en place et, encore une fois, ce sont elles qui prennent les décisions. Un Conseil a été constitué avec des représentants de tous les pays concernés qui se sont entendus sur un mandat. L'AMA, pour sa part a proposé des plans stratégiques pour guider les ORAD et, ce qui est plus important encore, des plans de fonctionnement ont été conçus.

L'AMA a collaboré avec ses partenaires en Amérique centrale, avec l'USADA dans les Caraïbes, avec le CCES en Afrique occidentale et finalement un bureau d'ORAD a été établi, et immédiatement des activités ont commencé à s'organiser sur le terrain.

Chaque fois que ces programmes sont lancés, les objectifs principaux comprennent la recherche d'un local pour un bureau, la recherche de financement et le type de budget particulier à chaque endroit, le type de contributions que chaque pays doit amener dans la structure, les autres sources de financement disponibles, en s'assurant dès le début la viabilité financière du projet.

Le programme est porteur, grâce au partenariat formé par le Mouvement olympique, les FI, les CNO et les gouvernements, les ONAD existantes et le secrétariat du Commonwealth.

Le dernier point sur lequel il s'arrêtera est celui du Mouvement olympique. L'Agence, en effet, a réfléchi à un programme semblable à l'intention des sports, reconnaissant qu'ils étaient dans la même position que les pays. L'AMA connaît les limites de la capacité en matière d'antidopage et elle a rencontré l'AGFIS, le CIO, l'ASOIF et l'AWOIF pour évaluer l'aide qu'elle pourrait proposer dans la mise en place de programmes. Elle leur a adressé un questionnaire coordonné par l'AGFIS pour étudier les besoins et les problèmes. Les résultats ont montré qu'une aide était nécessaire. Le 14 juin 2006, les Fédérations se réuniront avec l'AMA pour discuter de la manière dont il serait possible de collaborer et de mettre des ressources en commun pour établir des programmes antidopage.

M. REEDIE note que lorsque le Code a été rédigé, en l'absence de toute ONAD, les CNO ont volontiers repris la fonction. En toute honnêteté, celle-ci a représenté un défi, et la création des ORAD est l'une des manières de s'acquitter de cette obligation. Il estime que l'on doit rendre hommage à l'action de M. Koehler. Il le rencontrera la semaine suivante pour envisager la possibilité d'un tel programme en Europe de l'Est. Après le succès rencontré dans d'autres parties du monde, il lui semble que cela devrait être possible.

Il n'a pas été suffisamment tenu compte du symposium des FI avec la participation des ONAD. La réunion s'est très bien déroulée, avec des experts antidopage venus des

agences nationales antidopage et des FI, et presque toutes les questions posées à la réunion des FI à Séoul se sont basées sur ce symposium. On a de bonnes raisons de penser que ce symposium a été un succès, et l'AMA devrait réfléchir à réitérer l'expérience.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST souhaite reconnaître l'excellente coopération et le soutien que l'Agence a offert au CIO avant et durant les Jeux olympiques.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'activité du développement de programmes.

9. Divers/Prochaines réunions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL attire l'attention des membres sur le programme de réunions pour le reste de l'année et l'année suivante. Les membres disposent du programme de réunions pour 2007, ce qui est important pour éviter aux membres toute duplication dans leurs engagements. Il rappelle qu'une réunion du Comité exécutif et une réunion du Conseil de fondation auront lieu respectivement avant et après la Conférence mondiale de Madrid en novembre 2007.

LE PRÉSIDENT remercie personnellement le directeur général et le personnel du travail remarquable réalisé à l'occasion de ces réunions et grâce auquel l'AMA a énormément progressé. Les documents ont été envoyés aux membres suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent les absorber et consulter à leur sujet les groupes de partenaires qu'ils représentent. Cela a rendu ces réunions plus efficaces. Il remercie les membres pour s'être préparés. D'après les questions posées, on a pu constater qu'ils avaient réfléchi aux problèmes présentés, ce qui était l'objet de l'exercice de cette séance. Il remercie les interprètes qui ont dû affronter une longue matinée, et le personnel technique qui a permis toutes ces superbes présentations.

DÉCISIONS

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 16 septembre 2006;

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 19 novembre 2006;

La réunion du Conseil de fondation aura lieu le 20 novembre 2006;

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 12 mai 2007;

La réunion du conseil de fondation aura lieu le 13 mai 2007;

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 15 septembre 2007;

La réunion du Comité exécutif aura lieu le 14 novembre 2007 à Madrid (à confirmer);

La Conférence mondiale 2007 aura lieu les 15, 16 et 17 novembre 2007 à Madrid;

La réunion du Conseil de fondation aura lieu le 18 novembre 2007 à Madrid (à confirmer).

La séance est levée à 13h15.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, QC
PRÉSIDENT DE L'AMA